



**CANAL
SEINE-NORD
EUROPE**

OISY LE VERGER

SAGE DE LA SENSÉE – CLE ÉLARGIE

14/11/2023

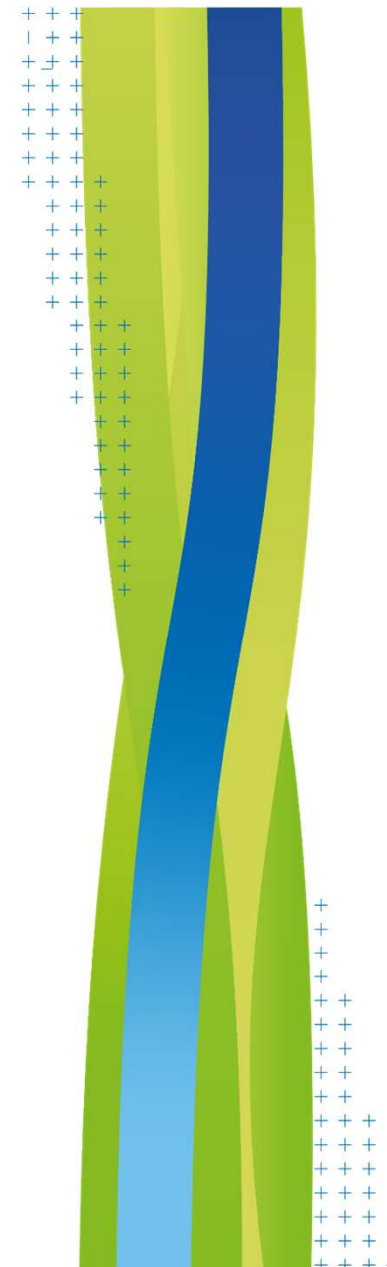
SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE



Cofinancé par
l'Union européenne

PARTIE 1

LE CANAL SEINE-NORD EUROPE : UNE RÉALITÉ !

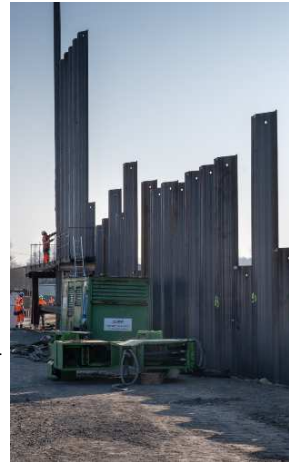
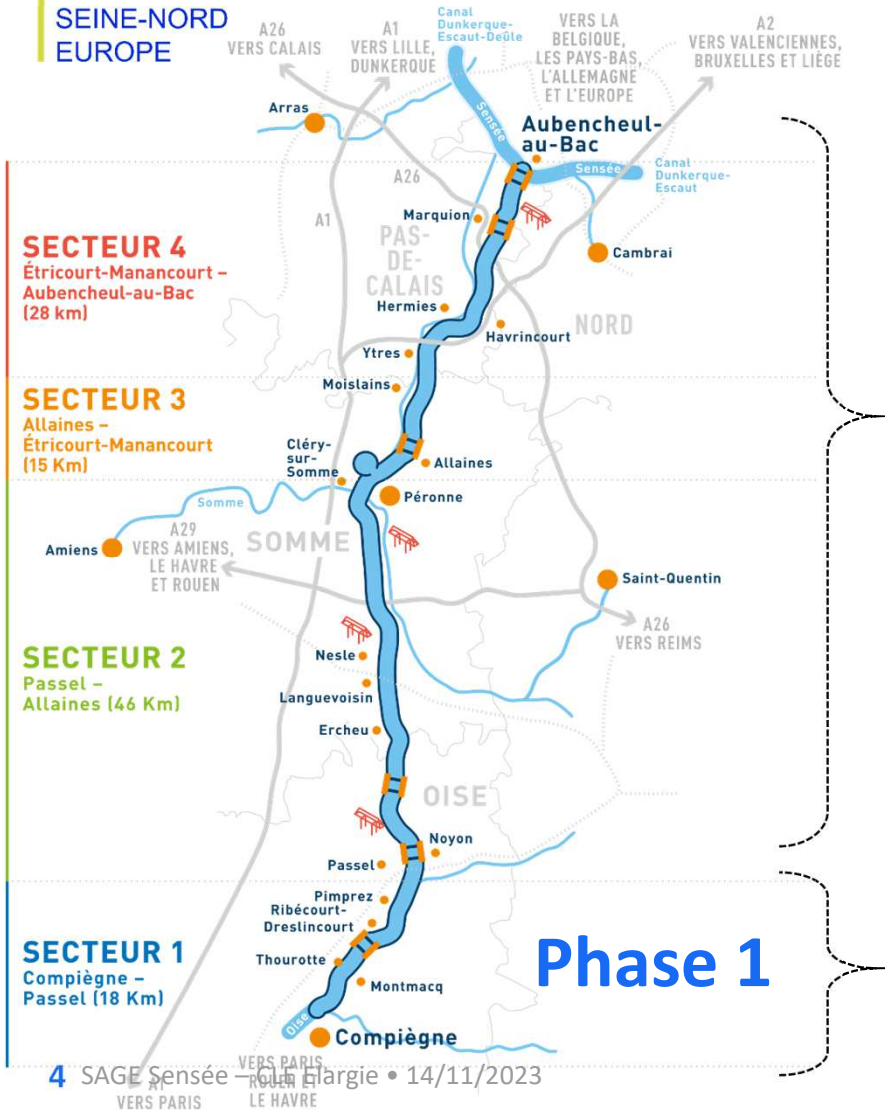


LE CANAL SEINE-NORD EUROPE, C'EST PARTI !



SAGE Sensée – CLE Elargie • 14/11/2023

SECTEUR 1 ENTRE COMPIÈGNE ET PASSEL : MONTÉE EN PUISSANCE DES TRAVAUX



Études détaillées 2017>2021

Aménagements
environnementaux 2017>2028

Autorisation environnementale
2019 >2021

Travaux 2021>2028



LES PREMIERS TRAVAUX SUR LE SECTEUR 1



Réaménagement local
du lit de l'Oise



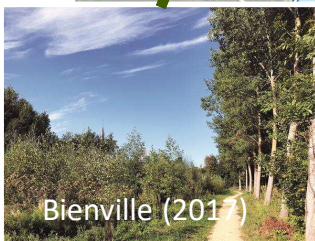
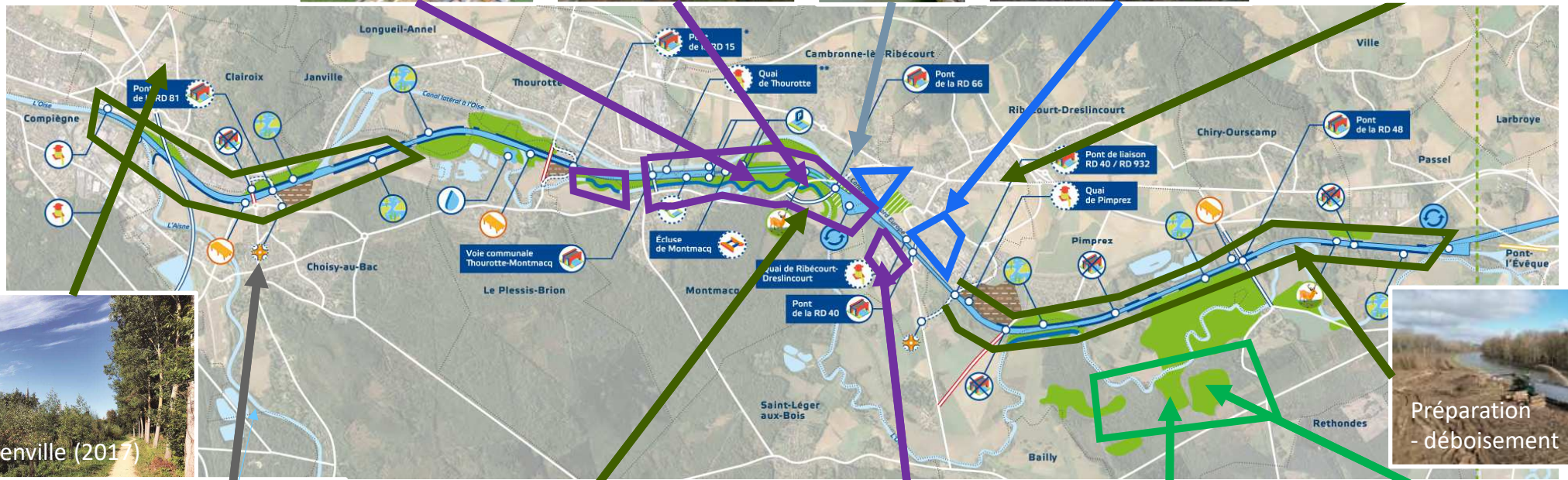
Nouveaux ponts



Quais pour les travaux



Lycée horticole (2019)



Bienville (2017)



Préparation
- déboisement



Giratoires

5 SAGE Sensée – CLE Elargie • 14/11/2023



Véronique
à écusson



Nouveau pont



Plantations – restauration vieille Oise
Chiry-Ourscamp 2021-2022



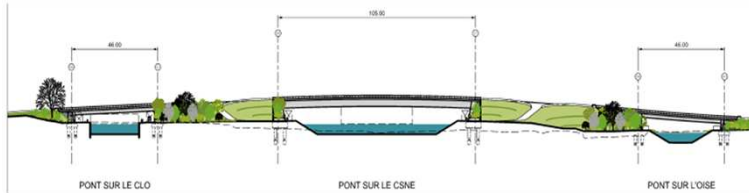
RESCINDEMENT DE L'OISE ET PREMIERS PONTS

AVANCEMENT DU CHANTIER - OUVRAGE D'ART – ÉTÉ 2023

Juin 2023



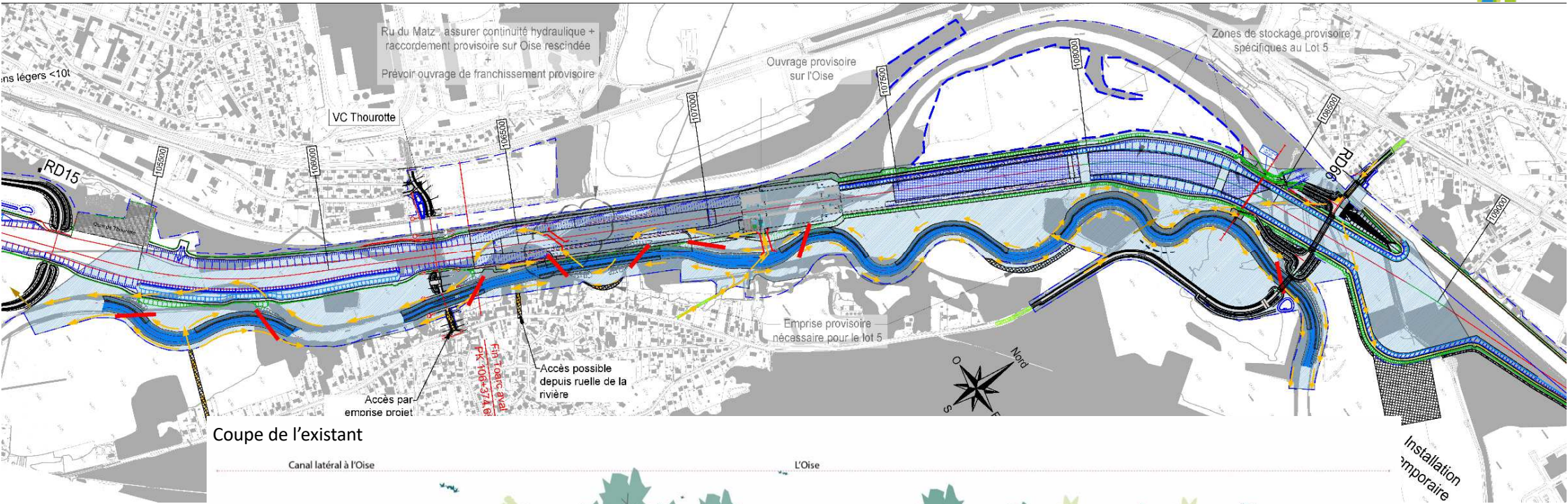
Juillet 2023 – positionnement des poutres



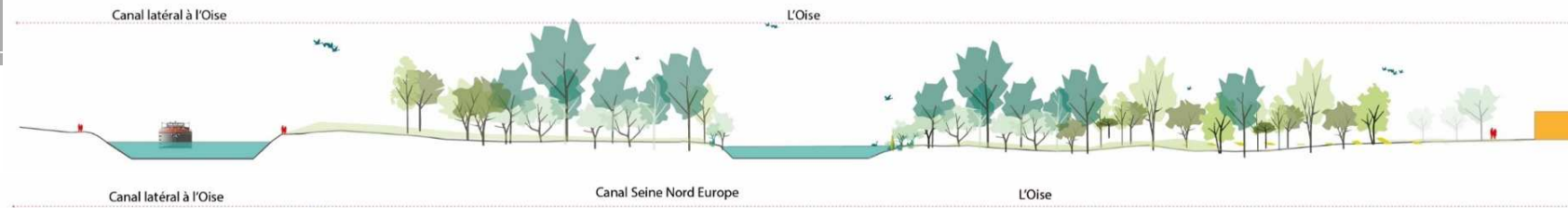
+ A venir : dépose du pont de Bellerive sur le Canal Latéral à l'Oise

6 SAGE Sensée – CLE Elargie • 14/11/2023

RESCINDEMENT DE L'OISE



Coupe de l'existant



Coupe projet



RESCINDEMENT DE L'OISE ET PREMIERS PONTS

AVANCEMENT DU CHANTIER - TERRASSEMENT – ÉTÉ 2023



Automne 2022 : chantier Montmacq / Cambronne



Aout 2023 : chantier Montmacq - Cambronne (Oise)



PROCHAINES ÉTAPES DU SECTEUR 1

• ÉCLUSE DE MONTMACQ-CAMBRONNE

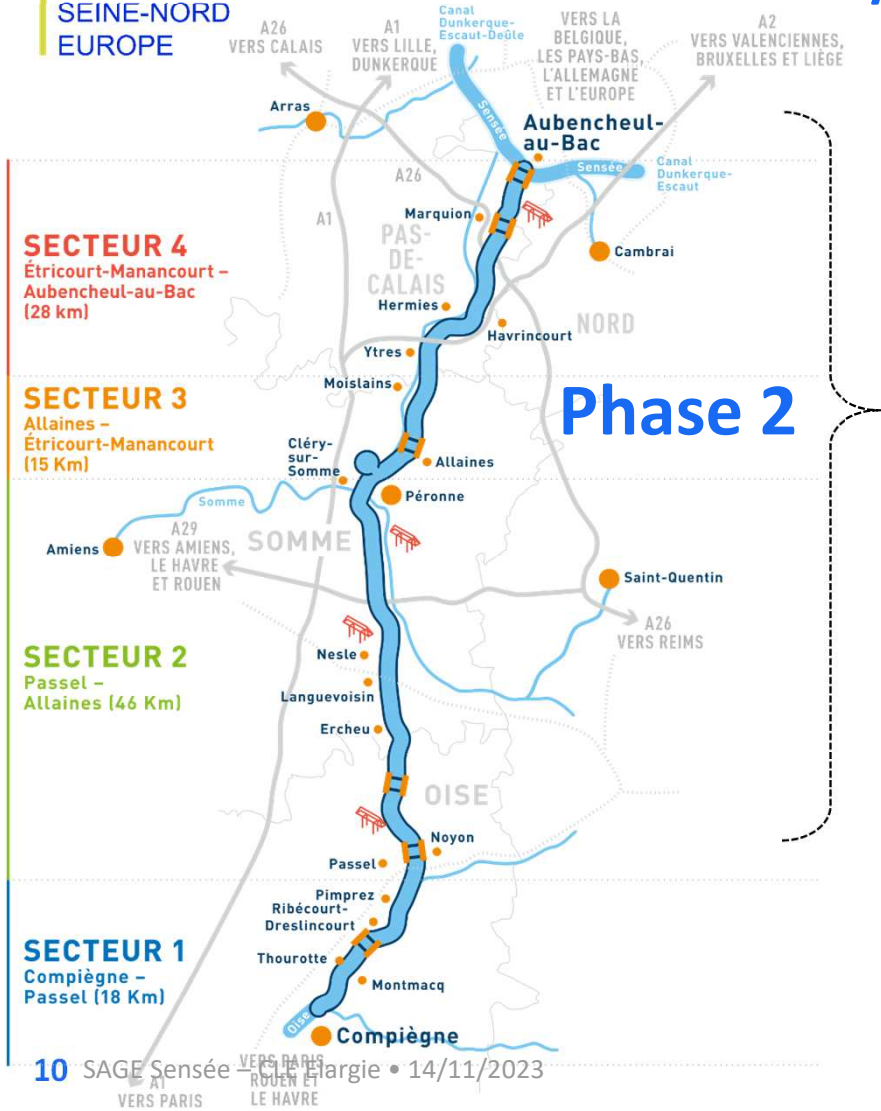
- + Consultation des entreprises en cours – notification prévue 2^{ème} semestre 2023 – Travaux à compter de début 2024

+ CREUSEMENT DU CANAL – AUTRES RÉTABLISSEMENTS

- + Lancement consultation des entreprises en juin 2023 - Début des travaux fin 2024 / début 2025



SECTEURS 2 À 4 ENTRE NOYON ET AUBENCHEUL : FINALISATION DES ÉTUDES DE CONCEPTION ET POURSUITE DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALE ET DE MAÎTRISE FONCIÈRE



Études détaillées 2019>2023

Aménagements
environnementaux 2021>2030

Autorisation environnementale
2022>2024

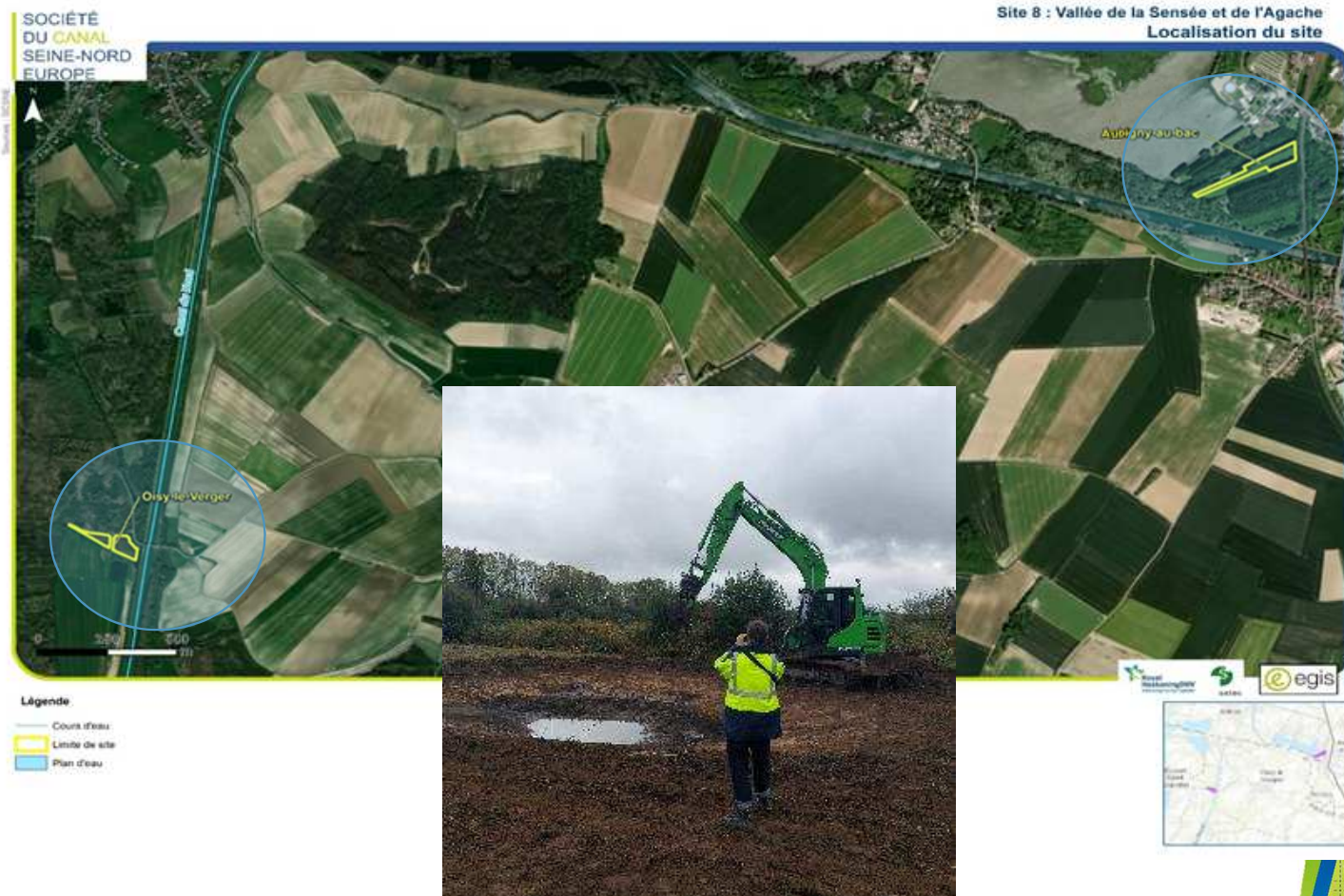
Travaux 2024>2030



LES TRAVAUX RÉCEMMENT RÉALISÉS SUR L'ARTOIS-CAMRÉSIS

- **LES AMÉNAGEMENTS ÉCOLOGIQUES COMPENSATOIRES HORS DUP**

+ 10/2023 : réalisation des travaux à Oisy le Verger (62) et Aubigny au Bac (59): 2,7 hectares d'aménagements (création de mares et de roselière, création et/ou restauration de friches humides)



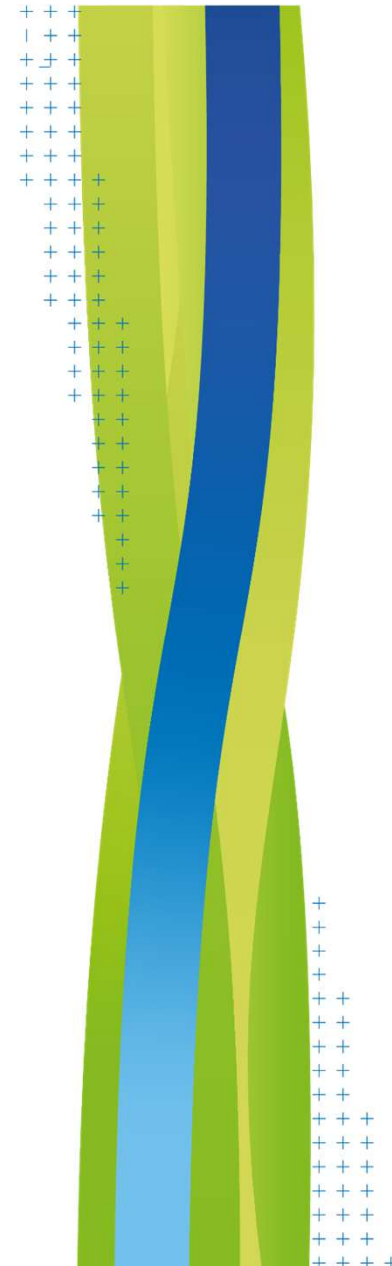
LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL

DE PASSEL À AUBENCHEUL-AU-BAC (SECTEURS 2,3,4)



PARTIE 2

LA GESTION DE L'EAU



ZOOM SUR LA GESTION DE L'EAU DU CANAL

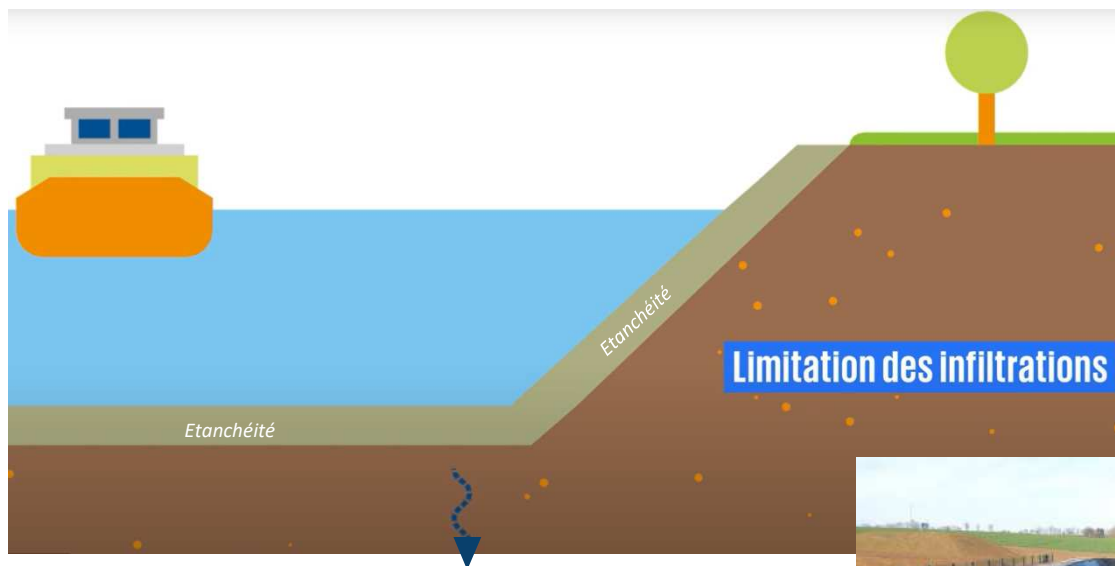
L'ALIMENTATION EN EAU DU CANAL

1. UN CANAL ÉCONOME EN EAU

- LIMITER LES PERTES EN EAU :

Des dispositifs d'étanchéité très performants

- Performance d'étanchéité équivalente à celle d'un corroi de 40 cm d'épaisseur et de perméabilité 10^{-8} m/s



A l'échelle du CSNE, les pertes par fuites représentent :

0.62 m³/s
Pertes par
infiltration

*Essais d'étanchéité réalisés à
Cizancourt (Somme)*



ZOOM SUR LA GESTION DE L'EAU DU CANAL

L'ALIMENTATION EN EAU DU CANAL

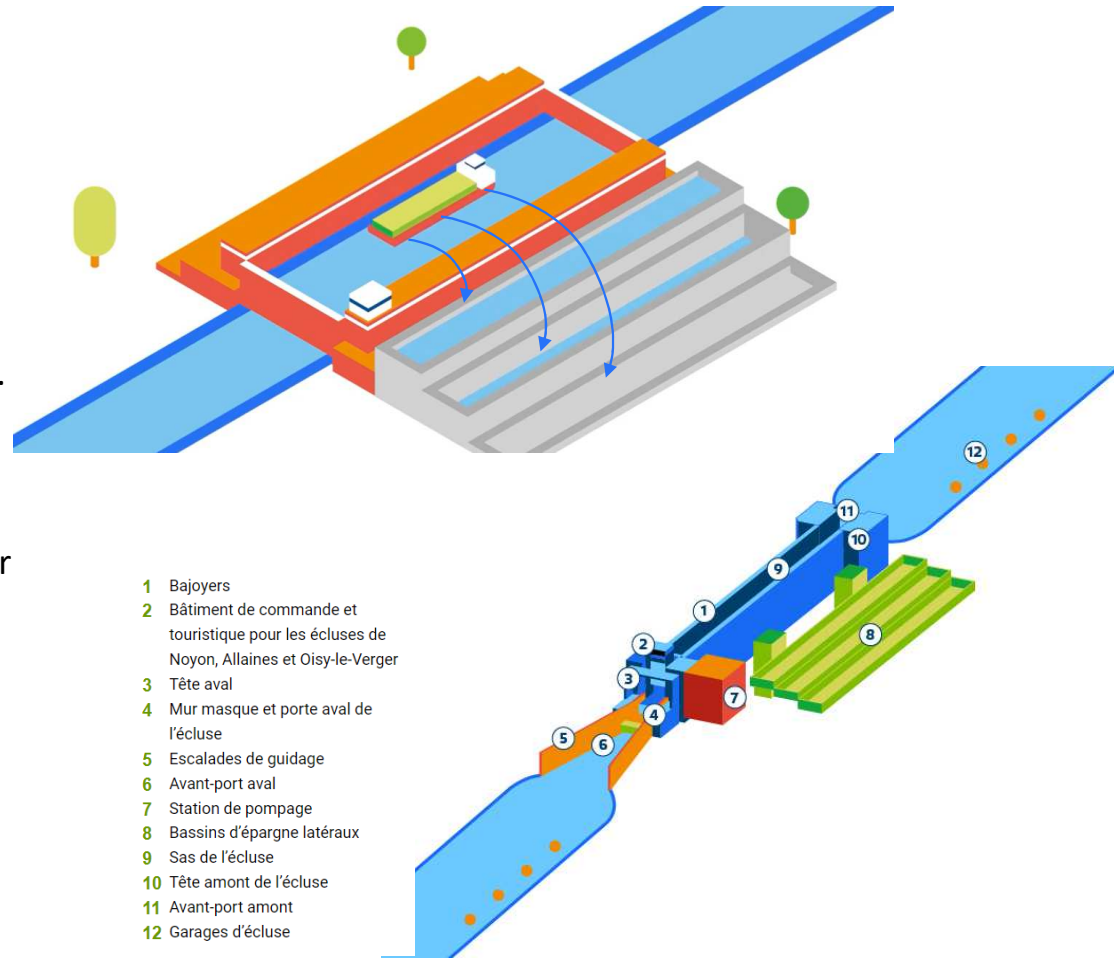
1. UN CANAL ÉCONOME EN EAU

• LIMITER LES PERTES EN EAU :

Le recyclage intégral de l'eau des éclusées - le fonctionnement des écluses et le passage des bateaux ne doit générer aucun besoin en eau :

- Bassins d'épargne intégrés aux écluses de grande hauteur de chute (hormis celle de Montmacq - 1 à 4 bassins d'épargne suivant hauteur des écluses). Lors de la vidange d'une écluse, l'eau est transférée dans une série de bassins adossés à celle-ci. A l'opposé, lors de son remplissage, ces bassins restituent l'eau épargnée.
- Sur chacune des écluses, présence d'un **système de pompage permettant de compenser les volumes d'eau non épargnés** par un relèvement des eaux du bief aval vers le bief amont.

+ **Conséquence : perte en eau via le fonctionnement des écluses : 0,0 m³/s**



ZOOM SUR LA GESTION DE L'EAU DU CANAL L'ALIMENTATION EN EAU DU CANAL

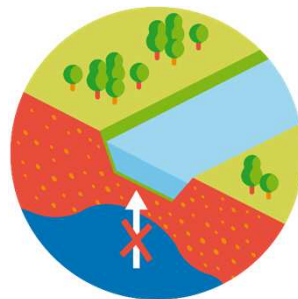
2. LIMITER LES IMPACTS

- **COMMENT LE CANAL PRÉSERVE LA RESSOURCE EN EAU ?**
 1. Maîtriser l'impact sur le lieu de prélèvement en eau
 2. Proposer une solution alternative afin de maintenir l'alimentation en eau en cas de contraintes hydrologiques limitant les capacités de prélèvements

- **PERMETTRE L'ALIMENTATION DU CANAL EN EAU EN LIMITANT L'IMPACT SUR LES LIEUX DE PRÉLÈVEMENTS**

- + Un canal alimenté par prélèvement dans l'Oise (dont le débit est suffisant plus de 90% du temps)

- + Aucun prélèvement dans les nappes phréatiques



- + En cas de besoin (contraintes hydrologiques de l'Oise), alimentation par la retenue d'eau de Louette à Allaines dans la Somme (14,5 millions de m³), celle-ci étant remplie lors de situations favorables

- + Apports non pris en compte : pluie, rejets de BV

ZOOM SUR LA GESTION DE L'EAU DU CANAL L'ALIMENTATION EN EAU DU CANAL

2. LIMITER LES IMPACTS

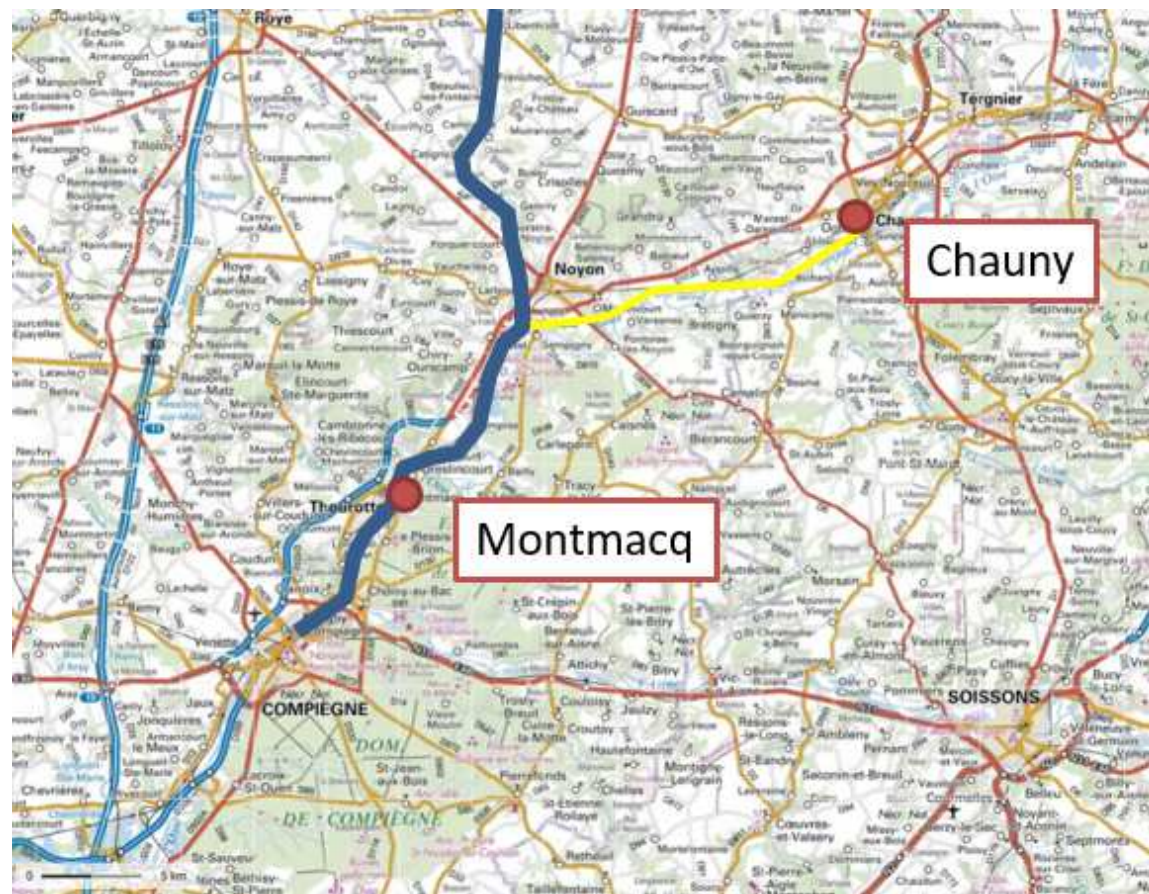
• CHOIX DU SITE DE PRÉLÈVEMENT

+ Plusieurs ressources étudiées

- Somme/Sensée: ressources insuffisantes
- Oise : ressource suffisante et de bonne qualité
- Absence de prélèvement dans les nappes

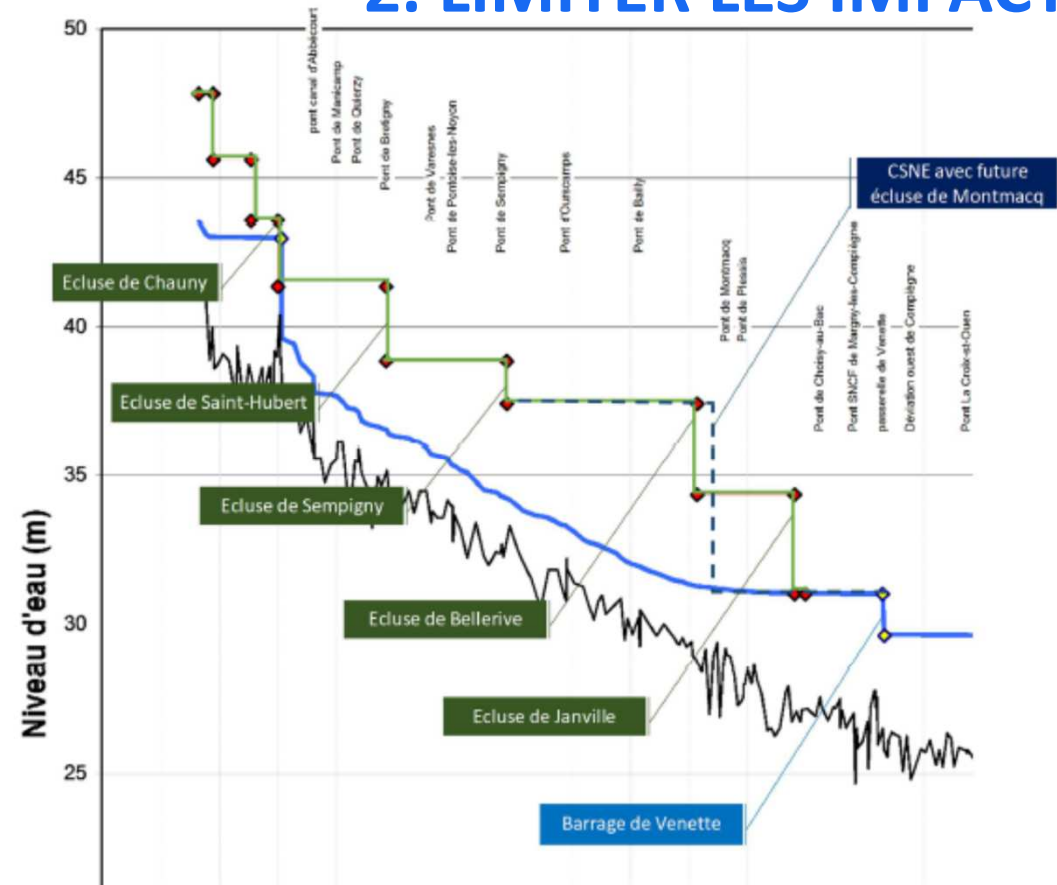
+ Plusieurs sites étudiés

- Chauny :
 - + Avantage: fonctionnement similaire au CLO
 - + Inconvénients:
 - Site NATURA 2000
 - Prélèvement sur Oise naturelle
- Montmacq (écluse)
 - + Avantages:
 - Prélèvement dans Oise canalisée
 - Prélèvement dans bief commun avec l'Aisne



ZOOM SUR LA GESTION DE L'EAU DU CANAL L'ALIMENTATION EN EAU DU CANAL 2. LIMITER LES IMPACTS

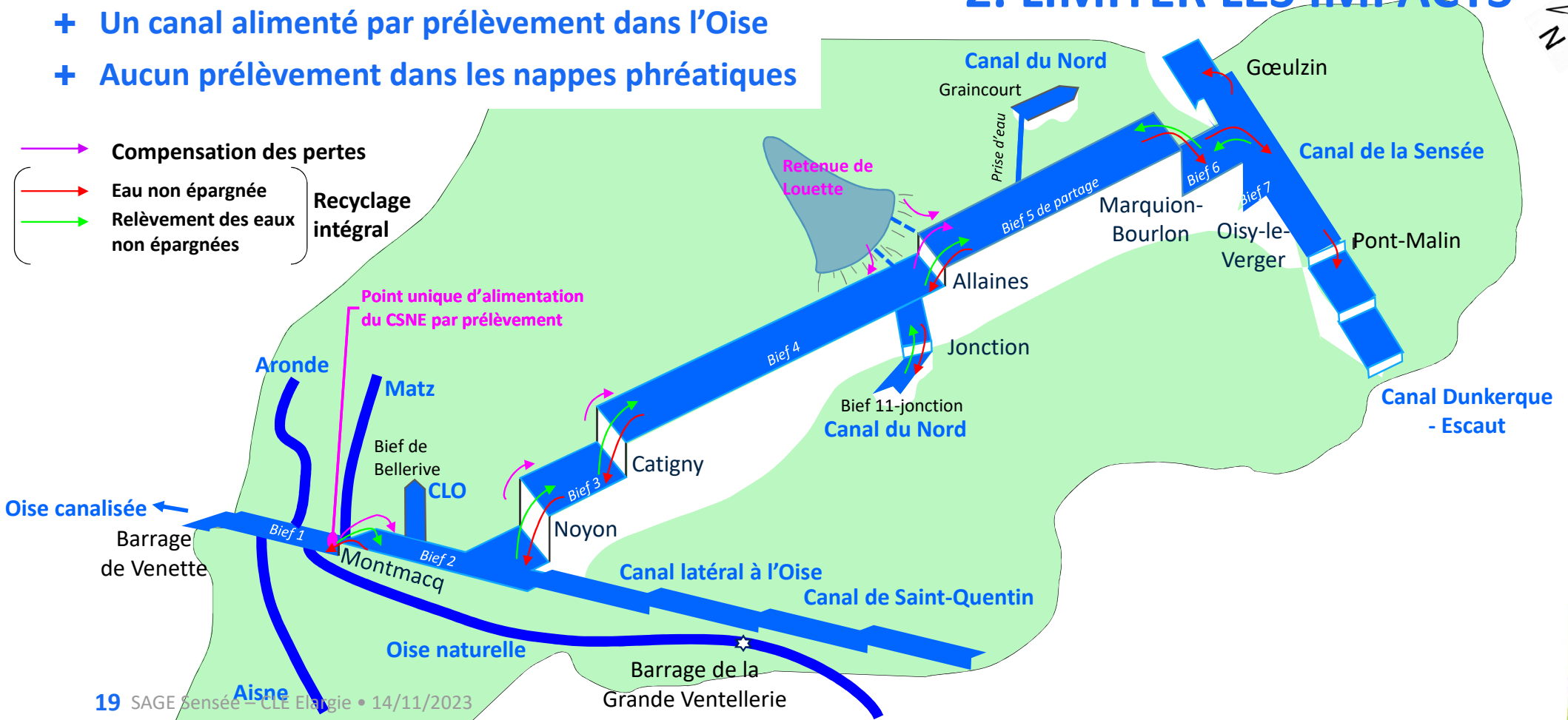
MODALITÉS DE PRÉLÈVEMENT



ZOOM SUR LA GESTION DE L'EAU DU CANAL L'ALIMENTATION EN EAU DU CANAL 2. LIMITER LES IMPACTS

- + Un canal alimenté par prélèvement dans l'Oise
- + Aucun prélèvement dans les nappes phréatiques

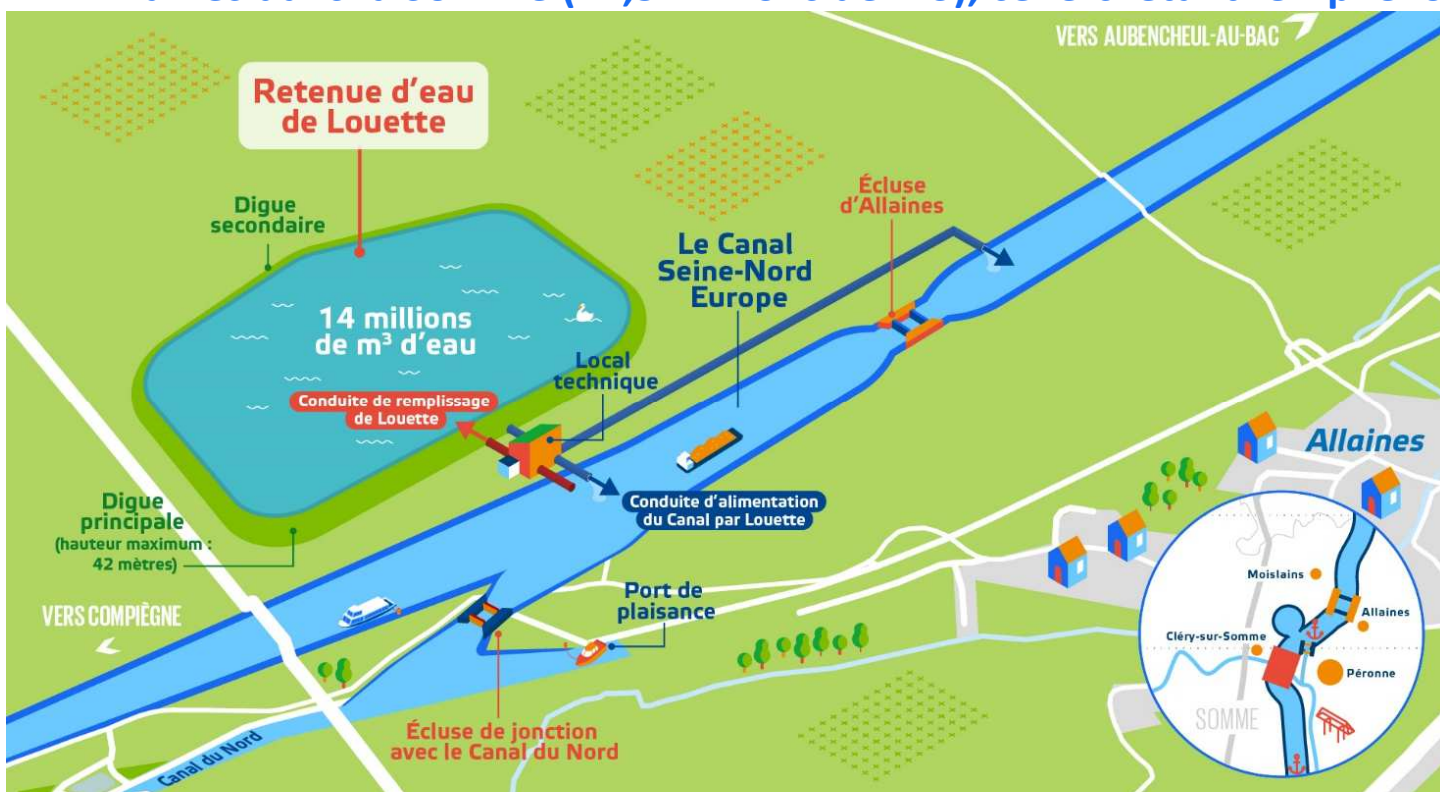
- Compensation des pertes
 - Eau non épargnée
 - Relèvement des eaux non épargnées
- Recyclage intégral



ZOOM SUR LA GESTION DE L'EAU DU CANAL L'ALIMENTATION EN EAU DU CANAL

2. LIMITER LES IMPACTS

- + En cas de besoin (contraintes hydrologiques de l'Oise), alimentation par la retenue d'eau de Louette à Allaines dans la Somme (14,5 millions de m³), celle-ci étant remplie lors de situations favorables



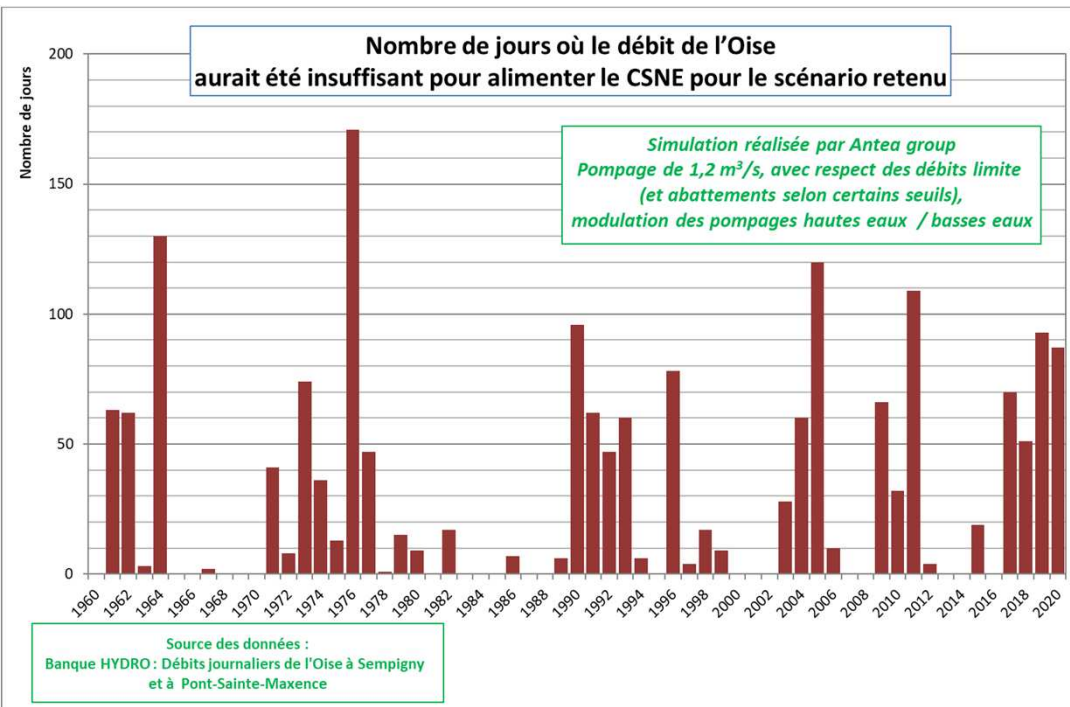
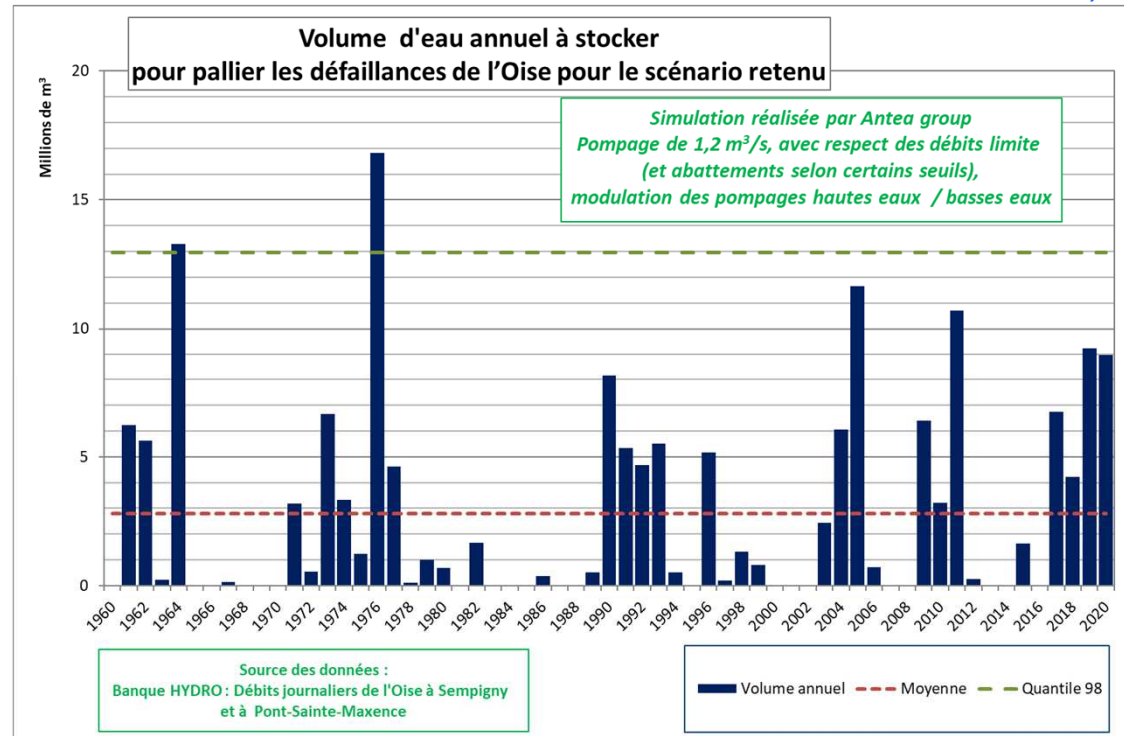
ZOOM SUR LA GESTION DE L'EAU DU CANAL DISPONIBILITÉ DU CANAL (HYPOTHÈSES DE DIMENSIONNEMENT)



• DIMENSIONNEMENT

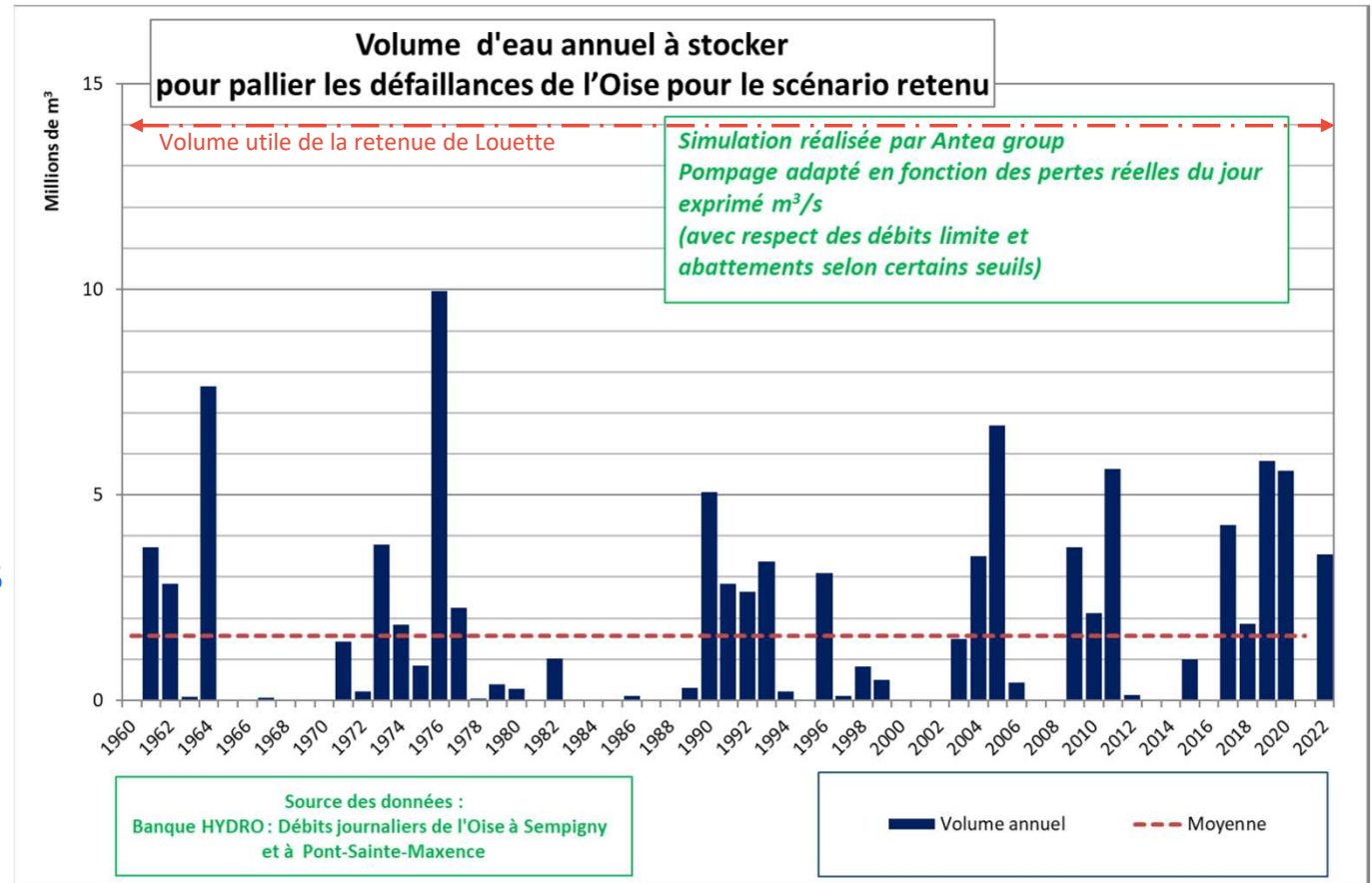
- + Capacité total du canal: 21 Mm³
- + Louette (14 Mm³ utile)
- + Canal (5.2 Mm³) possibilité de baisser de 1m sous le NNN

Pour une demande constante de 1.2 m³/s



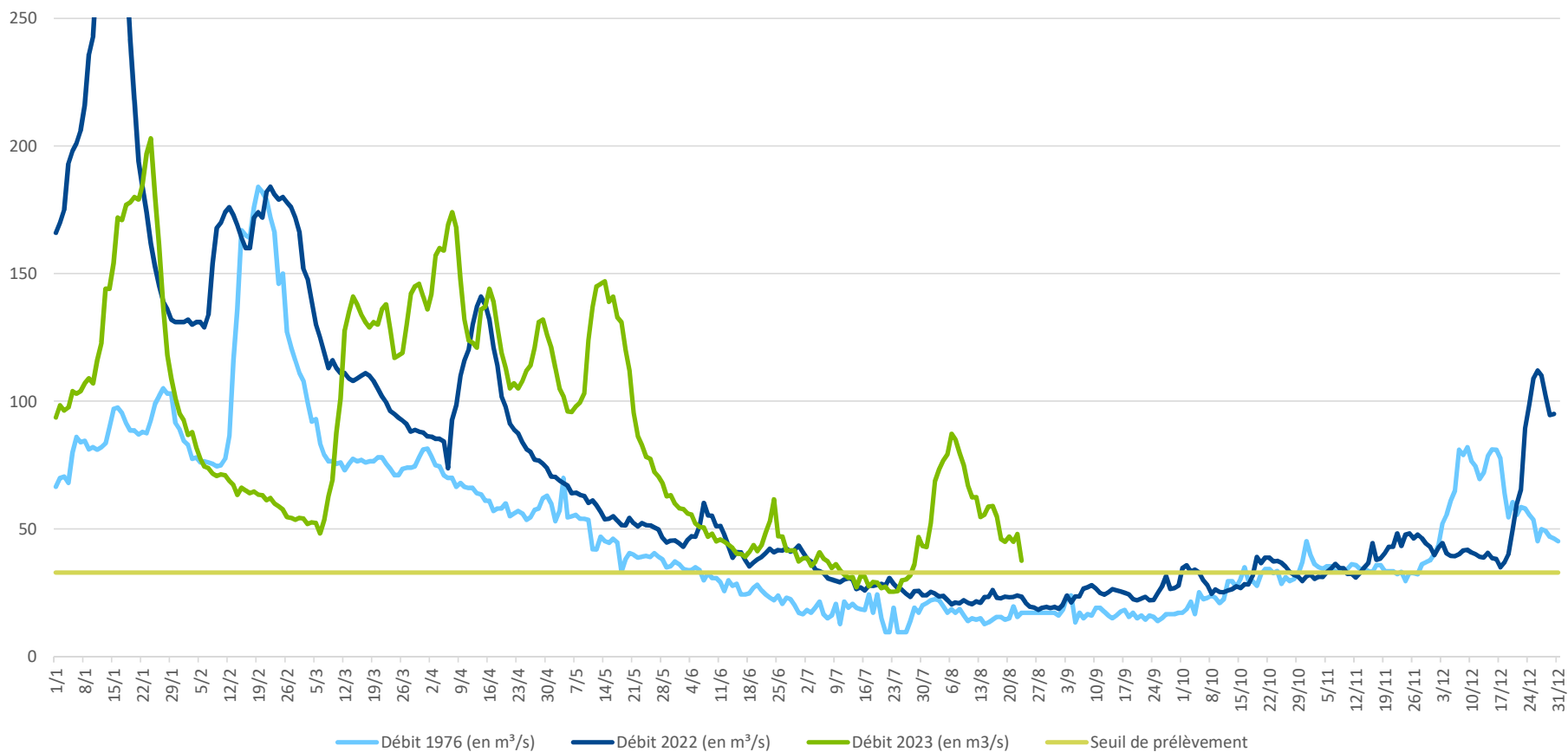
ZOOM SUR LA GESTION DE L'EAU DU CANAL DISPONIBILITÉ DU CANAL (CONDITIONS RÉELLES)

- **SIMULATION EN CONDITIONS « RÉELLES »**
- + **Intégration des apports pluviométriques et évaporation du jour réelle**
ETP observée retranchée de la pluie observée au jour j.1
- + **Pas de marges de sécurité**
- + **Pertes par fuite : 0,62 m³/s**



ZOOM SUR LA GESTION DE L'EAU DU CANAL PRISE EN COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Débit de l'Oise à Creil 1976 vs 2022,2023



ZOOM SUR LA GESTION DE L'EAU DU CANAL MODALITÉS DE REMPLISSAGE INITIAL

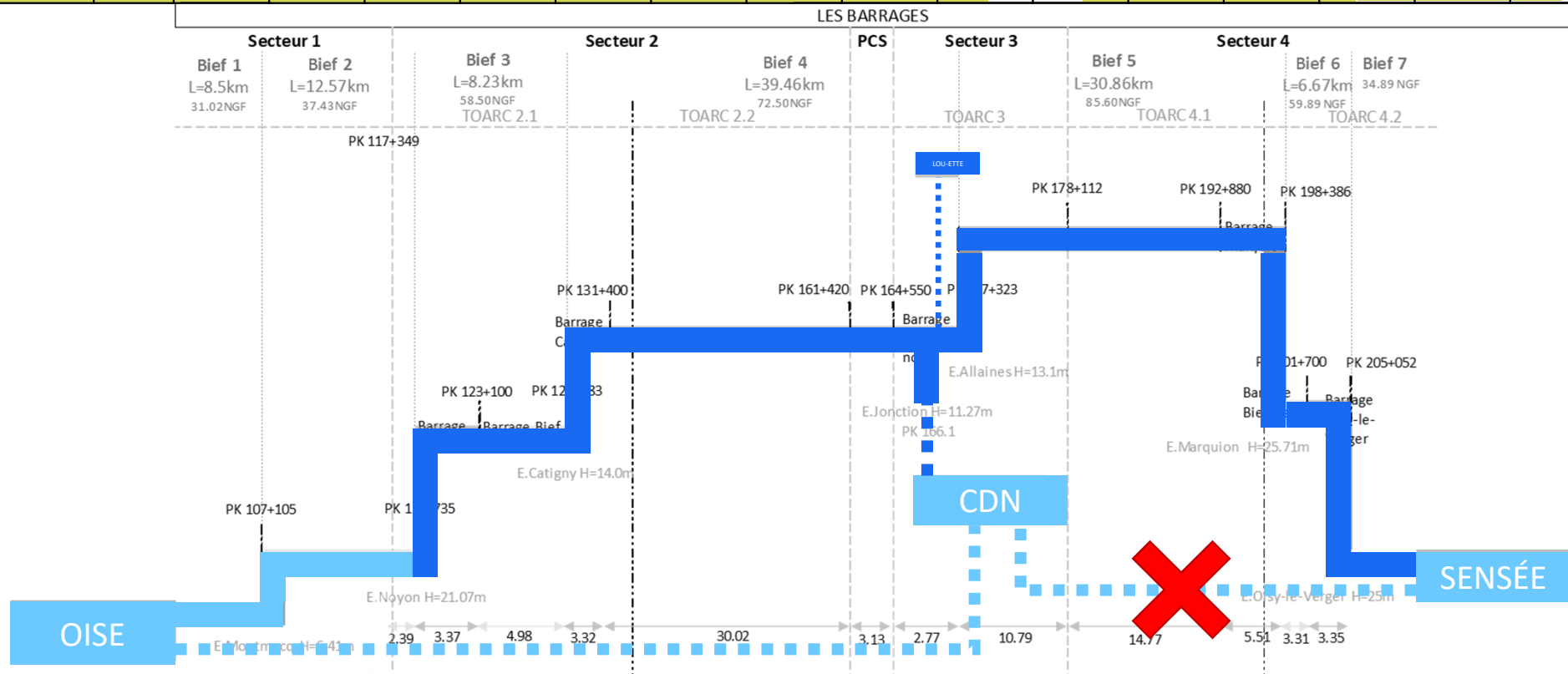


- **LE CANAL (21,5 Mm³)**
 - + Remplissage à partir de l'Oise grâce à un prélèvement jusque 5m³/s (/24h)
 - + Respect des mêmes règles que pour l'alimentation en phase d'exploitation
 - + Remplissage entre 3 et 4,5 mois (7 mois pour une année exceptionnellement sèche)
- **LA RETENUE LOUETTE (14 Mm³)**
 - + Remplissage à partir de l'Oise grâce à un prélèvement de 1,35 m³/s (/24h)
 - + Respect des mêmes règles que pour l'alimentation en phase d'exploitation
 - + Remplissage en 4 mois (5,5 mois pour une année exceptionnellement sèche)



ZOOM SUR LA GESTION DE L'EAU DU CANAL PLANNING ADAPTÉ AUX CONTRAINTES OPÉRATIONNELLES ET À LA RÉGLEMENTATION BARRAGES

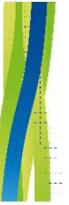
2028	2029											2030				
D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A



Canal latéral à l'Oise

Mise à jour 22/06/2022

ZOOM SUR LA GESTION DE L'EAU DU CANAL SIMULATIONS EN SITUATION RÉELLE SUR 5 ANNÉES TYPE



• RÉSULTATS DES SIMULATIONS EN CONDITIONS « RÉELLES »

+ Faisabilité du phasage confirmée

+ Date de fin de remplissage cohérente en toute situation :

- pour un démarrage théorique en 2028, la date de fin de remplissage des biefs se situe en début de deuxième trimestre 2030.

+ Contrainte la plus forte :

- périodes déficitaires de hautes eaux plus critique que la période d'étiage

+ Rôle important de la retenue de Louette :

- remplit concomitamment aux biefs dans le scénario étudié.
- permet de réguler les effets des contraintes climatiques en participant plus ou moins au remplissage des biefs dans les périodes sous tension contraignant les possibilités de prélèvement dans l'Oise.
- la date de fin de remplissage de la retenue de Louette varie suivant les conditions climatiques des cycles étudiés et suivant sa sollicitation lors des remplissages de biefs.

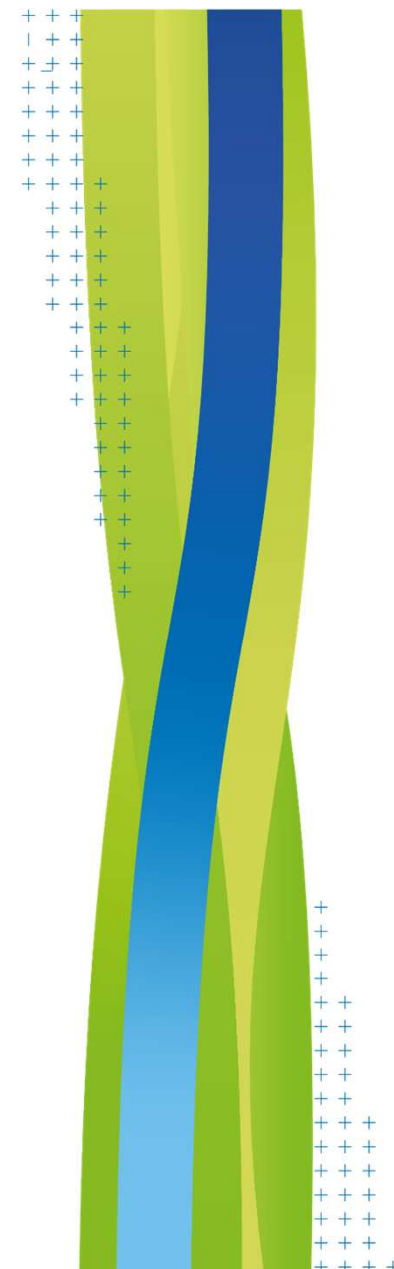
+ Année d'exploitation normale après remplissage (2030)

+ Prélèvements souvent < 5m³/s



PARTIE 3

LES CAPTAGES AEP



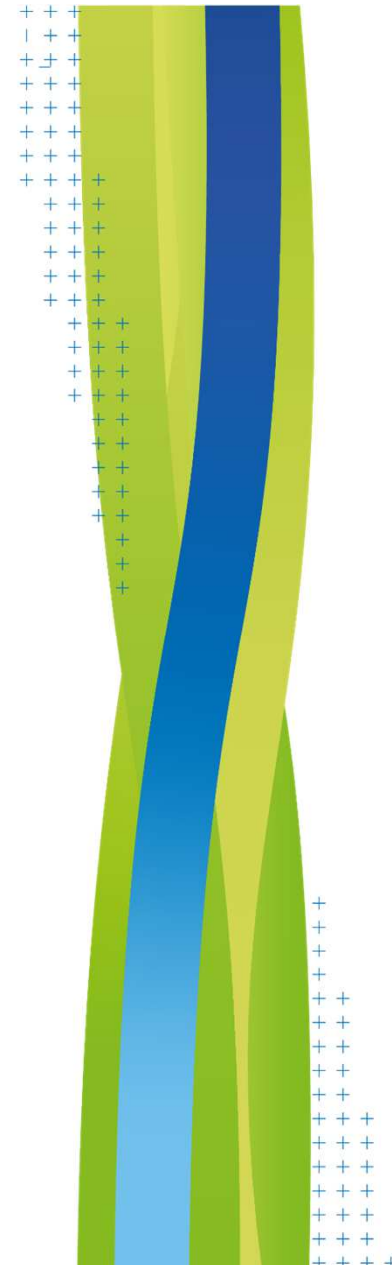
AVIS DES HYDROGÉOLOGUES AGRÉÉS

• RÉCAPITULATIF DES AVIS SOLLICITÉS

Captage	Département	Hydrogéologue agréé	Date réception rapport	Avis
Hermies	62	Christian CARDIN	30/05/2023	Favorable
Marquion	62	Renaud TROUCAT	07/08/2023	Favorable
Oisy-le-Verger	62	Erick CARLIER	22/02/2023	Favorable sous réserve de mettre en place une solution de substitution en phase travaux
Sauchy-Lestrée	62	CIPRES (Jacky MANIA)	15/03/2023	Favorable
Lebucquieres	62	Erick CARLIER	22/02/2023	Favorable
Moeuvres	59	Barbara LOUCHE	17/05/2023	Favorable
Graincourt-les-Havrincourt	62	Jamal El KHATTABI	02/07/2023	Réservé (pas de simulation de l'impact chantier au débit max)

PARTIE 4

SYNTHÈSE DE LA MODÉLISATION HYDRAULIQUE DU BIEF DE PARTAGE DE LA SENSÉE



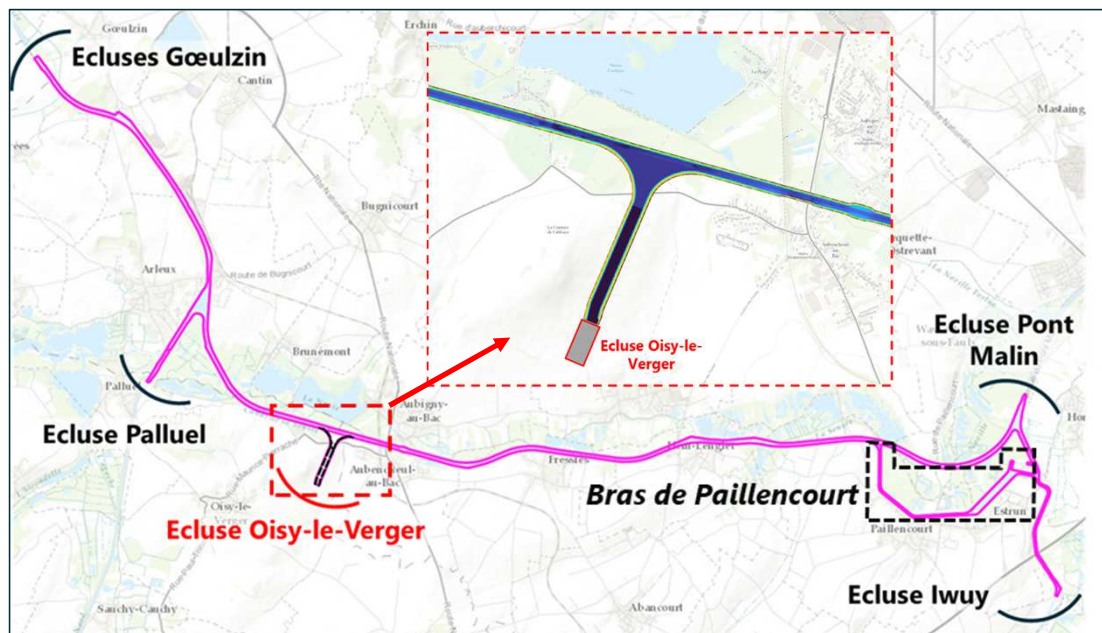
Objectifs

Objectif principal : évaluer l’impact des ondes de sasses issues du bief 7 du CSNE connecté au bief de partage de la Sensée sur les variations de niveau dans ce dernier.

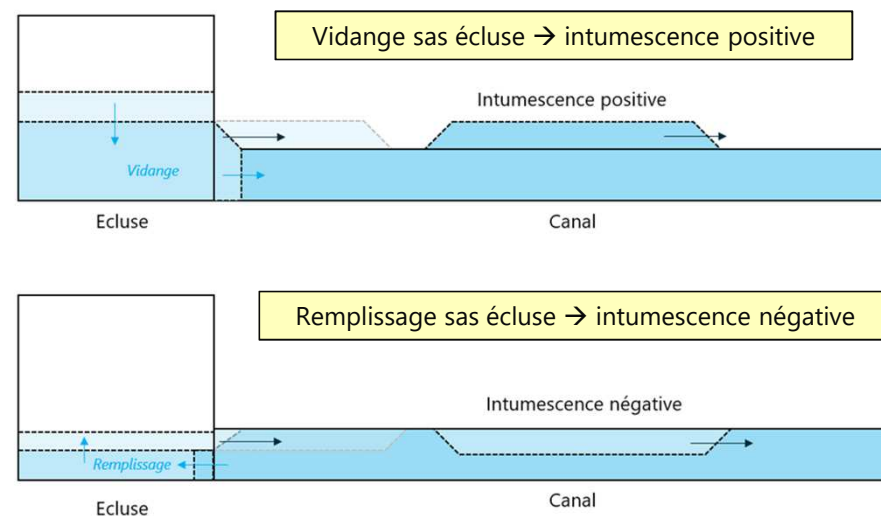
→ Des modélisations numériques 2D représentatives du fonctionnement du bief, avec notamment la prise en compte des débits des prises d’eau et des écluses limitrophes, ont été mises en œuvre dans l’objectif d’évaluer :

- ❑ **Le risque de débordement**, notamment dans le secteur du bras de Paillencourt identifié comme le plus sujet à de potentiels débordements.
- ❑ **Le risque de collision entre bateaux et ponts.**

Emprise du modèle numérique du bief de partage de la Sensée et du bief 7 du CSNE



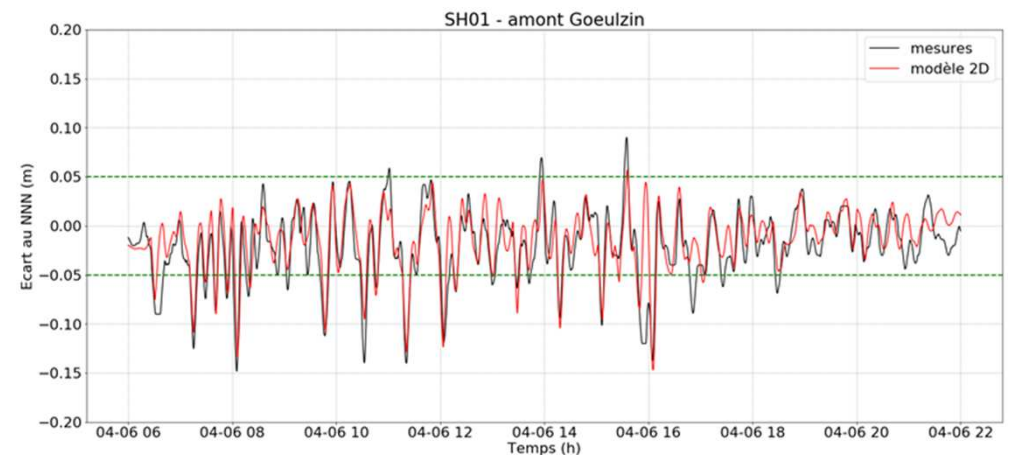
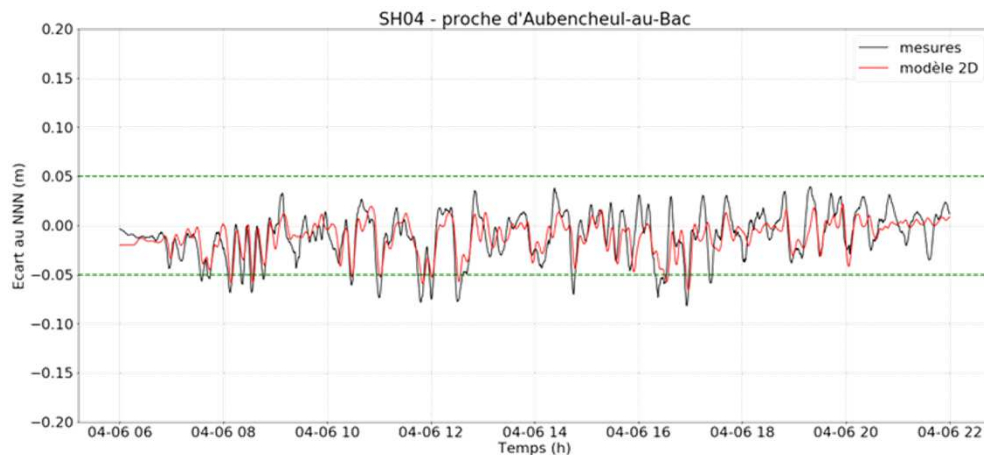
Les graphiques ci-dessous représentent de manière schématique l’impact des sasses des écluses sur le niveau d’eau dans le canal, avec la génération d’ondes positives ou négatives dans le canal :



Déroulement des modélisations numériques

Etape 1 : Calage du modèle numérique afin de reproduire les variations de niveau d'eau dans le bief de partage (simulation du fonctionnement sur 24h à l'état actuel, sans le raccordement du bief 7 du CSNE). Une campagne de mesure a été menée au préalable afin de pouvoir recueillir les données nécessaires au calage (mesures de niveau dans le sas des écluses et en différents points dans le bief de partage de la Sensée, mesures de débits).

→ Exemples de résultats du calage en deux points de calage (variation du niveau d'eau mesurée sur le terrain en noir et variation simulée en rouge) sur les figures ci-dessous. **Le modèle numérique permet de reproduire de manière satisfaisante les variations de niveau d'eau mesurées sur le terrain.**



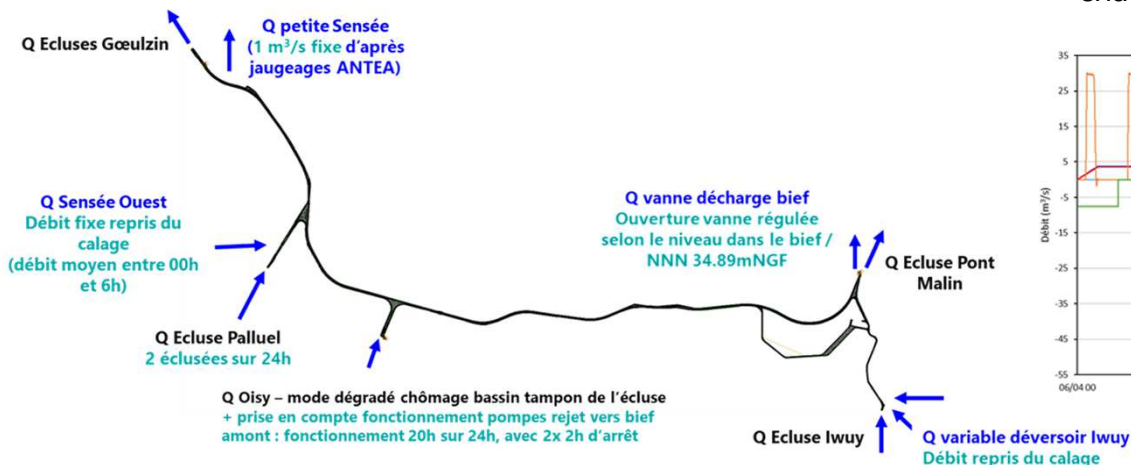


Déroulement des modélisations numériques

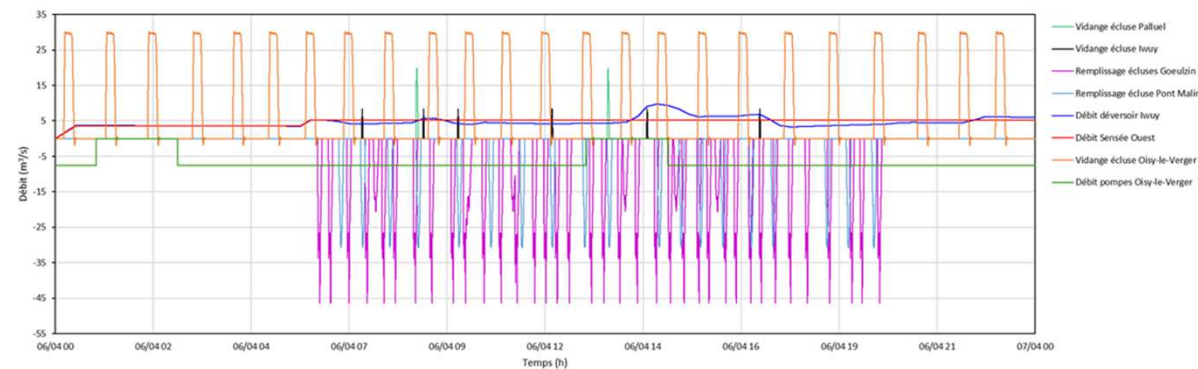
Etape 2 : Après avoir un modèle numérique calé, des **simulations pénalisantes** vis-à-vis des variations de niveau d'eau dans le bief de partage à l'état actuel, et à l'état projet avec le raccordement du bief 7 du CSNE, ont été mises en œuvre. Les cas ainsi retenus concernent un **trafic de bateaux maximal** pour chacune des écluses, sur une **période longue de 24h**.

A noter également : Pour le cas à l'état projet, un **mode de fonctionnement dégradé est considéré pour l'écluse de Oisy-le-Verger**, avec le chômage du bassin tampon de l'écluse. Ce mode de fonctionnement étant le **plus pénalisant** vis-à-vis des intumescences générées dans le canal, notamment par rapport au mode de fonctionnement normal de l'écluse, du fait d'un volume d'eau rejeté dans un temps plus court.

→ Visualisation de l'ensemble des débits imposés aux conditions limites du modèle numérique pour le cas à l'état projet :



→ Visualisation des débits imposés pour le cas à l'état projet, avec notamment les hydrogrammes associés au trafic de bateaux considéré pour chacune des écluses du bief :





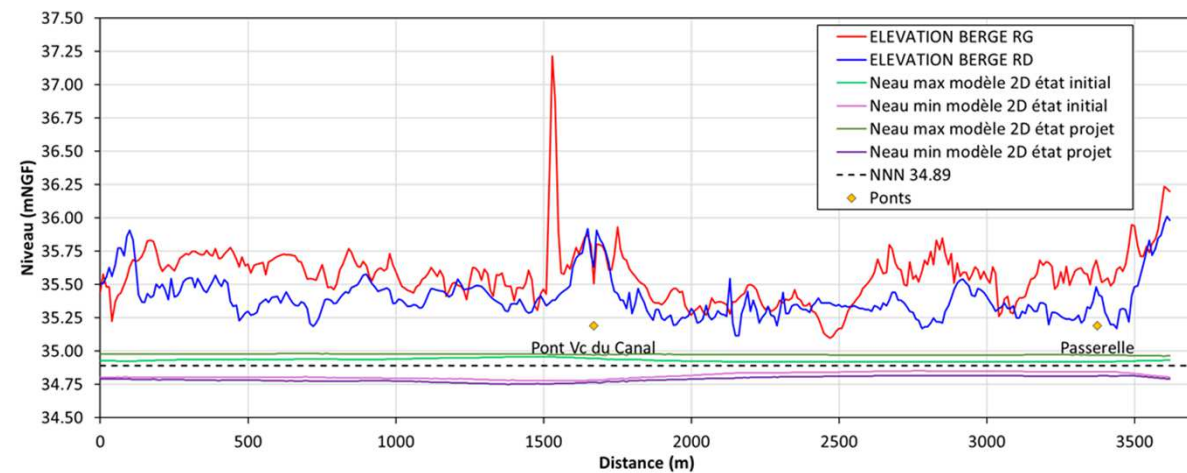
Résultats

- ❑ Les niveaux d'eau maximums obtenus pour les scénarios pénalisants à l'état actuel et à l'état projet ont été analysés sur chacun des 4 tronçons du bief de partage de la Sensée. Une vérification des niveaux d'eau par rapport aux berges est ainsi réalisée afin d'évaluer le risque de débordement sur l'ensemble du linéaire du bief de partage de la Sensée.
- ❑ Les risques de collision entre bateau et ponts franchissant le bief sont également analysés, tenant compte de la marge de 30 cm par rapport au niveau statique du bief de partage, de 34.89 mNGF.

→ Visualisation des 4 tronçons analysés :



→ Exemple de graphique synthèse pour le tronçon du bras de Paillencourt :



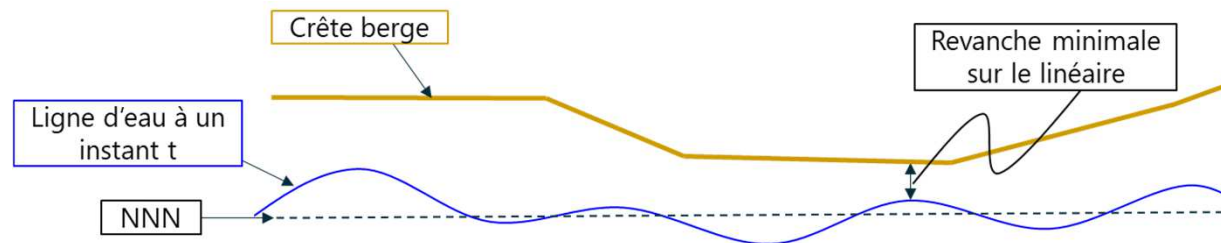
Bilan simulations pénalisantes état actuel et état projet

Aucun débordement constaté à l'état initial ou à l'état projet, et aucun risque de collision de bateau avec les ponts identifié.

→ D'après les simulations numériques mises en œuvre, les variations des niveaux d'eau obtenues pour 3 des 4 tronçons du bief de partage sont légèrement plus élevées à l'état projet par rapport à l'état actuel d'après les revanches minimales (c'est-à-dire les écarts minimums entre niveau d'eau et crête de berge) et les niveaux d'eau minimums obtenus pour l'ensemble des périodes simulées, de 24h. Le tableau suivant synthétise ces valeurs, et précise les écarts entre états projet et état actuel, de quelques centimètres seulement :

Bief	Revanche min (m)			Niveau d'eau min (mNGF)		
	Etat initial	Etat projet	Ecart	Etat initial	Etat projet	Ecart
Bras Paillancourt	0.18	0.13	-0.05	34.78	34.75	-0.03
Bief Gœulzin-Pont Malin	0.20	0.16	-0.04	34.64	34.60	-0.04
Bief CDN	0.24	0.29	0.05	34.62	34.68	0.06
Bief canal Escaut	0.35	0.33	-0.02	34.77	34.74	-0.03

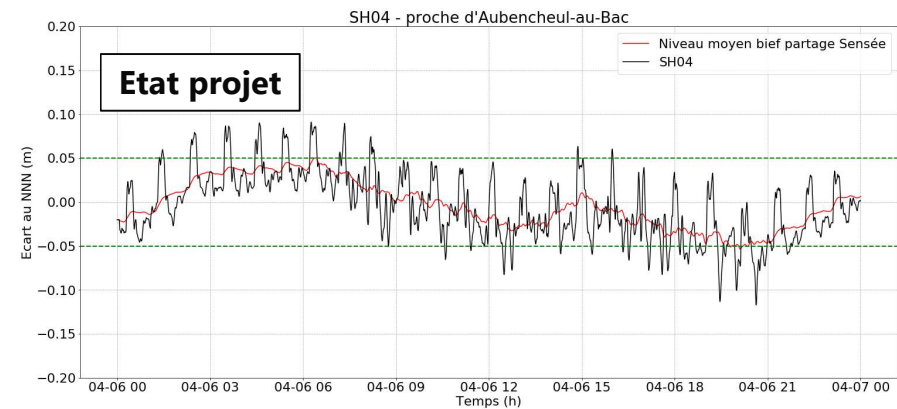
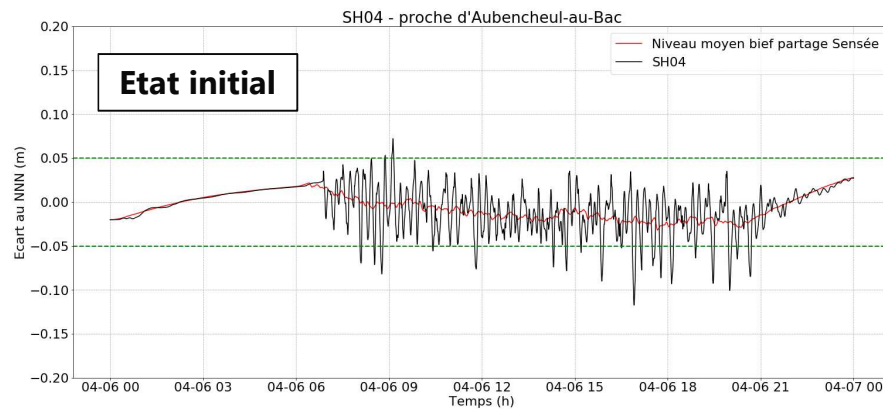
→ Illustration de la revanche minimale sur le linéaire d'un bief à un instant t :



Bilan simulations pénalisantes état actuel et état projet

→ Les variations légèrement plus importantes constatées à l'état projet sont notamment dues à une amplitude de variation simulée légèrement plus importante du niveau moyen dans le bief de partage (courbes en rouge sur les graphiques suivants). Les amplitudes propres aux ondes d'intumescences (variations de niveau d'eau par rapport au niveau moyen du bief) qui se propagent dans le bief de partage restent similaires entre les états actuel et projet.

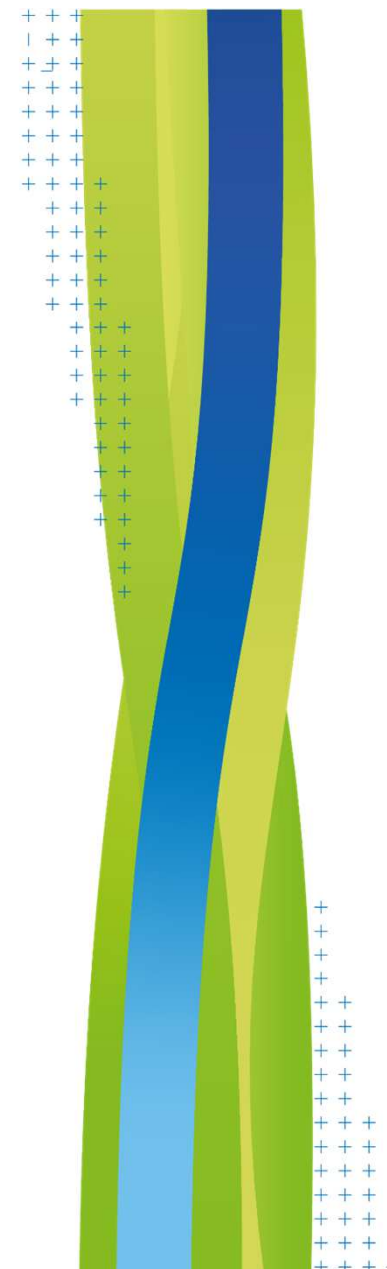
→ Variations du niveau d'eau (en noir) et du niveau d'eau moyen du bief de partage (en rouge) en un point donné :



→ Le futur raccordement du bief 7 du CSNE n'aggrave donc pas la situation actuelle.

PARTIE 5

LES PROCHAINES ÉCHÉANCES SUR L'ARTOIS- CAMBRÉSIS



LES OPÉRATIONS CONNEXES ET LA PERSPECTIVE DES TRAVAUX (1/2)



- **2023 > 2024 :**
 - + Poursuite des opérations d'archéologie (diagnostics & fouilles)
 - + Poursuite de la concertation sur le devenir du Canal du Nord
- **À PARTIR DE 2024 : TRAVAUX DE DÉVOIEMENT DES RÉSEAUX PAR LES CONCESSIONNAIRES CONCERNÉS (EN PARTIE EN LIEN AVEC LE CHANTIER DE CONSTRUCTION DES OUVRAGES D'ART)**



LES OPÉRATIONS CONNEXES ET LA PERSPECTIVE DES TRAVAUX (2/2)

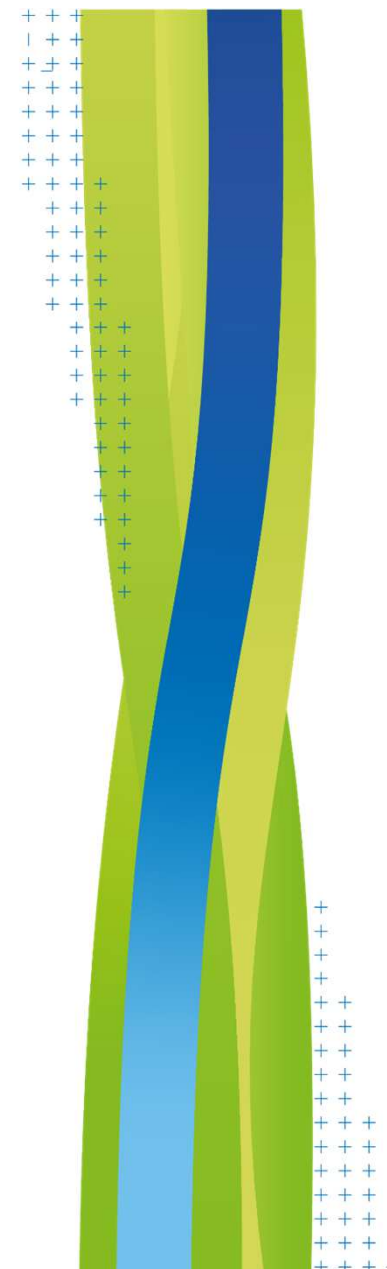


- **2^{ÈME} SEMESTRE 2024 / DÉBUT 2025 : TRAVAUX PRÉPARATOIRES APRÈS OBTENTION DE L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**
 - + Libération des emprises (déboisements)
 - + Fouille de l'écluse de Oisy-le-Verger
 - + Quai travaux d'Havrincourt sur le canal du Nord
 - + Quai travaux d'Aubencheul au Bac sur le canal de la Sensée
- **2025 : ENGAGEMENT PROGRESSIF DES TRAVAUX PRINCIPAUX**



PARTIE 6

PRÉSENTATION SOMMAIRE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE



CONTEXTE DE L'AUTORISATION ADMINISTRATIVE ENVIRONNEMENTALE



• PORTAGE DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES :

+ Le projet du CSNE fait intervenir plusieurs MOA

- Principalement la SCSNE pour la construction du CSNE et de ses équipements;
- Le Syndicat mixte des ports intérieurs du Canal Seine-Nord Europe pour les Ports Intérieurs (en cours de création)
- SNCF Réseau pour les rétablissements ferroviaires
- Les gestionnaires de réseaux d'énergie, télécom, assainissement (GRT-Gaz, RTE, SFR, syndicats...)
- Les Départements pour l'aménagement foncier

+ La SCSNE porte plusieurs autorisations administratives dont l'autorisation environnementale.

- Des procédures spécifiques / complémentaires à porter par d'autres MOA si besoin



CONTEXTE DE L'AUTORISATION ADMINISTRATIVE ENVIRONNEMENTALE

• CONTENU DE LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE SCSNE :

+ Demande d'autorisation unique : CNPN,
Loi sur l'eau dont la sécurité des ouvrages
hydrauliques, défrichage, Natura 2000,
etc.

+ Actualisation de l'étude d'impact

• ETUDE D'IMPACT ACTUALISÉE

- Portage par la SCSNE :
 - + CSNE (DAE 1, DAE 2, travaux préparatoires, travaux anticipés,...)
 - + Ports intérieurs (*actualisation des surfaces et de la localisation*)
 - + Rétablissements ferroviaires
 - + Rétablissement A2
 - + Réseaux RTE
- Portage par MOA tiers :
 - + AFAFE
 - + Ports intérieurs (*actualisation liée aux raccordements ferroviaires, trafics induits...*)
 - + Autres projets (retenues d'eau,...)

• AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

- Portée par la SCSNE :
 - + CSNE (DAE 1, DAE 2, travaux préparatoires, travaux anticipés,...)
 - + Rétablissements ferroviaires
 - + A2
 - + Ports intérieurs (quais, 1^{ère} phase terrassements)
- Portée par MOA tiers :
 - + Réseaux (recherche de synergie entre les emprises DAE CSNE et projet MOA tiers)
 - + AFAFE
 - + Ports intérieurs (2[°] phase terrassements, aménagements)
 - + Autres projets (retenues d'eau,...)



PÉRIMÈTRE DE L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE



PROCÉDURES VISÉES :

- **Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (volet « IOTA », Installations, Ouvrages, Travaux et Activités ayant une incidence sur l'eau et les milieux aquatiques) ;**
- **Dérogation aux interdictions de destruction d'habitats naturels, d'espèces animales protégées au titre du Code de l'Environnement ;**
- **Défrichement au titre du code forestier;**
- **Absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000;**
- **Demande de dérogation au respect des objectifs de la directive-cadre sur l'eau.**





• PROGRAMMATION

+ Procédure d'autorisation environnementale engagée en mars 2022

+ Instruction en cours par les services de l'Etat

+ 2^{ème} semestre 2023 :

- Recevabilité du dossier par les services de l'Etat
- Désignation de la commission d'enquête qui en fixera les modalités

+ 1er semestre 2024 :

- Enquête Publique Environnementale : environ 1 mois

+ Objectif d'un arrêté d'autorisation environnementale courant de l'été 2024 (feu vert pour l'engagement des travaux)



DOSSIER DAE PRÉSENTÉ EN ENQUÊTE PUBLIQUE



- **SUPPORT CONSULTABLE LORS DE L'ENQUÊTE**

- ✚ **En version papier dans les permanences**

- ✚ **En version dématérialisée**

- Dans les mairies concernées
- Sur un site internet dédié



COMPOSITION DAE

Guide de lecture	
Note de présentation non technique du dossier	
A. Présentation de la demande d'autorisation environnementale	A1 – Présentation générale du CSNE
	A2 – Objet et présentation de la demande
	A3 – Cahiers territoriaux : le Noyonnais, le Santerre et la Haute-Somme, l'Artois-Cambrésis
B. Pièces de l'autorisation environnementale à l'échelle du CSNE	B1 – Etude d'impact globale du CSNE
C. Pièces spécifiques de l'autorisation environnementale	C1 – Volet « <i>Eaux et milieux aquatiques</i> »
	C2 – Volet « <i>Dérogation à la protection des espèces et des habitats d'espèces protégées</i> »
	C3 – Volet « <i>Défrichement</i> »
	C4 – Incidences Natura 2000
	C5 – Programme intégré de compensation
D. Pièces transversales complémentaires et annexes au Volet « <i>Eaux et milieux aquatiques</i> »	D1 – Schéma d'alimentation en eau du CSNE
	D2 – Objectifs de qualité des eaux du CSNE
	D3 – Moyens de surveillance et d'entretien
	D4 – Etudes de dangers
	D5 – Incidences sur les autres canaux



COMPOSITION DAE LA NOTE DE PRÉSENTATION NON TECHNIQUE

Guide de lecture	
Note de présentation non technique du dossier	
A. Présentation de la demande d'autorisation environnementale	A1 – Présentation générale du CSNE
	A2 – Objet et présentation de la demande
	A3 – Cahiers territoriaux : le Noyonnais, le Santerre et la Haute-Somme, l'Artois-Cambrésis
B. Pièces de l'autorisation environnementale à l'échelle du CSNE	B1 – Etude d'impact globale du CSNE
C. Pièces spécifiques de l'autorisation environnementale	C1 – Volet « Eaux et milieux aquatiques »
	C2 – Volet « Dérogation à la protection des espèces et des habitats d'espèces protégées »
	C3 – Volet « Défrichement »
	C4 – Incidences Natura 2000
	C5 – Programme intégré de compensation
D. Pièces transversales complémentaires et annexes au Volet « Eaux et milieux aquatiques »	D1 – Schéma d'alimentation en eau du CSNE
	D2 – Objectifs de qualité des eaux du CSNE
	D3 – Moyens de surveillance et d'entretien
	D4 – Etudes de dangers
	D5 – Incidences sur les autres canaux

• OBJECTIF :

- + Présenter les principaux contenus du dossier de façon synthétique
- + Faciliter sa consultation dans le cadre de l'enquête publique
- + Résumé d'ensemble sous un format accessible à tout public

• COMPOSITION :

- + Présentation générale du projet
- + Objet de la Demande
- + Caractéristiques de l'opération
- + Incidences et mesures par thématique
- + Programme de compensation intégré
- + Compléments d'information (résumé des pièces D)

COMPOSITION DAE PIÈCES A1 ET A2

Guide de lecture	
Note de présentation non technique du dossier	
A. Présentation d'autorisation environnementale	A1 – Présentation générale du CSNE
	A2 – Objet et présentation de la demande
	A3 – Cahiers territoriaux : le Noyonnais, le Santerre et la Haute-Somme, l'Artois-Cambrésis
B. Pièces de l'autorisation environnementale à l'échelle du CSNE	B1 – Etude d'impact globale du CSNE
C. Pièces spécifiques de l'autorisation environnementale	C1 – Volet « Eaux et milieux aquatiques »
	C2 – Volet « Dérogation à la protection des espèces et des habitats d'espèces protégées »
	C3 – Volet « Défrichement »
	C4 – Incidences Natura 2000
	C5 – Programme intégré de compensation
D. Pièces transversales complémentaires et annexes au Volet « Eaux et milieux aquatiques »	D1 – Schéma d'alimentation en eau du CSNE
	D2 – Objectifs de qualité des eaux du CSNE
	D3 – Moyens de surveillance et d'entretien
	D4 – Etudes de dangers
	D5 – Incidences sur les autres canaux

• PIÈCE A1 :

+ Objectif :

- Connaissance d'ensemble du CSNE (tous secteurs confondus)
- Justification de la segmentation du projet en 2 DAE

+ Composition :

- Présentation générale du projet
- Enjeux et objectifs fonctionnels du CSNE
- Présentation des principales caractéristiques du CSNE
- Situation du projet au regard des autorisations administratives
- Atlas Cartes territoriales

• PIÈCE A2

+ Objectif :

- Présenter le projet soumis à autorisation
- Présenter les éléments d'information sur la procédure administrative

+ Composition :

- Présentation générale de la procédure d'autorisation environnementale
- Emplacement des objets visés par la demande
- Nature et consistance de l'opération
- Modalités de gestion des matériaux extraits
- Rubriques et champs réglementaires couverts par la demande
- Justification de maîtrise foncière
- Atlas Plans de synthèse et de localisation des ouvrages et sites

COMPOSITION DAE ETUDE D'IMPACT

Guide de lecture	
Note de présentation non technique du dossier	
A. Présentation de la demande d'autorisation environnementale	A1 – Présentation générale du CSNE
	A2 – Objet et présentation de la demande
	A3 – Cahiers territoriaux : le Noyonnais, le Santerre et la Haute-Somme, l'Artois-Cambrésis
B. Pièces de l'autorisation environnementale à l'échelle du CSNE	B1 – Etude d'impact globale du CSNE
C. Pièces spécifiques de l'autorisation environnementale	C1 – Volet « Eaux et milieux aquatiques »
	C2 – Volet « Dérogation à la protection des espèces et des habitats d'espèces protégées »
	C3 – Volet « Défrichement »
	C4 – Incidences Natura 2000
	C5 – Programme intégré de compensation
D. Pièces transversales complémentaires et annexes au Volet « Eaux et milieux aquatiques »	D1 – Schéma d'alimentation en eau du CSNE
	D2 – Objectifs de qualité des eaux du CSNE
	D3 – Moyens de surveillance et d'entretien
	D4 – Etudes de dangers
	D5 – Incidences sur les autres canaux

+ Objectif :

- Étude d'impact à l'échelle de l'ensemble du projet
- Actualisation de l'étude d'impact de la DUP
- Analyse des effets cumulés

+ Composition :

PIECE 1 – PRESENTATION GENERALE DE L'ETUDE D'IMPACT
PIECE 2 - RÉSUMÉ NON TECHNIQUE
PIECE 3 – APPRECIATION DES IMPACTS DU PROGRAMME
PIECE 4 – DESCRIPTION TECHNIQUE DU PROJET CSNE
PIECE 5 - ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
PIECE 6 - ESQUISSE DES PRINCIPALES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION EXAMINEES ET RAISONS DU CHOIX DU PROJET
PIECE 7- EVALUATION DES EFFETS DU PROJET ET MESURES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT PROPOSEES
PIECE 7A - EVALUATION DES EFFETS PERMANENTS DU PROJET ET MESURES PROPOSEES
PIECE 7B - EVALUATION DES EFFETS TEMPORAIRES SPECIFIQUES A LA PHASE CHANTIER ET MESURES PROPOSEES
PIECE 7C – EVALUATION DES EFFETS ET MESURES SUR LES SITES NATURA 2000
PIECE 7D- EVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS
PIECE 7E – EVALUATION DES EFFETS PROPRES AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT
PIECE 7F - EVALUATION DES EFFETS DU PROJET SUR LA SANTÉ ET LE CADRE VIE, ET MESURES ENVISAGÉES PROPOSÉES
PIECE 7G – SYNTHÈSE DES MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION – COÛTS ASSOCIÉS
PIECE 8 - COMPATIBILITE DU PROJET AVEC L'AFFECTATION DES SOLS, LES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES
PIECE 9 -MÉTHODOLOGIES ET DIFFICULTES RENCONTREES
PIECE 10 - LEXIQUE – GLOSSAIRE
PIECE 11 - ATLAS CARTOGRAPHIQUE

COMPOSITION DAE VOLET BIODIVERSITÉ

Guide de lecture	
Note de présentation non technique du dossier	
A. Présentation de la demande d'autorisation environnementale	A1 – Présentation générale du CSNE
	A2 – Objet et présentation de la demande
	A3 – Cahiers territoriaux : le Noyonnais, le Santerre et la Haute-Somme, l'Artois-Cambrésis
B. Pièces de l'autorisation environnementale à l'échelle du CSNE	B1 – Etude d'impact globale du CSNE
C. Pièces spécifiques de l'autorisation environnementale	C1 – Volet « <i>Eaux et milieux aquatiques</i> »
	C2 – Volet « <i>Dérogation à la protection des espèces et des habitats d'espèces protégées</i> »
	C3 – Volet « <i>Défrichement</i> »
	C4 – Incidences Natura 2000
	C5 – Programme intégré de compensation
D. Pièces transversales complémentaires et annexes au Volet « <i>Eaux et milieux aquatiques</i> »	D1 – Schéma d'alimentation en eau du CSNE
	D2 – Objectifs de qualité des eaux du CSNE
	D3 – Moyens de surveillance et d'entretien
	D4 – Etudes de dangers
	D5 – Incidences sur les autres canaux

- + Biodiversité
- + Zones humides et mesures compensatoires
- + Défrichement
- + Natura 2000

COMPOSITION DAE VOLET PAYSAGE

Guide de lecture	
Note de présentation non technique du dossier	
A. Présentation de la demande d'autorisation environnementale	A1 – Présentation générale du CSNE
	A2 – Objet et présentation de la demande
	A3 – Cahiers territoriaux : le Noyonnais, le Santerre et la Haute-Somme, l'Artois-Cambrésis
B. Pièces de l'autorisation environnementale à l'échelle du CSNE	B1 – Etude d'impact globale du CSNE
C. Pièces spécifiques de l'autorisation environnementale	C1 – Volet « <i>Eaux et milieux aquatiques</i> »
	C2 – Volet « <i>Dérogation à la protection des espèces et des habitats d'espèces protégées</i> »
	C3 – Volet « <i>Défrichement</i> »
	C4 – Incidences Natura 2000
	C5 – Programme intégré de compensation
D. Pièces transversales complémentaires et annexes au Volet « <i>Eaux et milieux aquatiques</i> »	D1 – Schéma d'alimentation en eau du CSNE
	D2 – Objectifs de qualité des eaux du CSNE
	D3 – Moyens de surveillance et d'entretien
	D4 – Etudes de dangers
	D5 – Incidences sur les autres canaux

• STRUCTURATION DU PAYSAGE DANS LE DAE

+ B1 – Etude d'impact

- Pièce 7A Evaluation des effets permanents du projet et mesures proposées

+ Ajout de A3 – Cahiers territoriaux

- 3 cahiers
- Documents produits pour le dossier d'enquête publique

Guide de lecture	
Note de présentation non technique du dossier	
A. Présentation de la demande d'autorisation environnementale	A1 – Présentation générale du CSNE
	A2 – Objet et présentation de la demande
	A3 – Cahiers territoriaux : le Noyonnais, le Santerre et la Haute-Somme, l'Artois-Cambrésis
B. Pièces de l'autorisation environnementale à l'échelle du CSNE	B1 – Etude d'impact globale du CSNE
C. Pièces spécifiques de l'autorisation environnementale	C1 – Volet « Eaux et milieux aquatiques »
	C2 – Volet « Dérogation à la protection des espèces et des habitats d'espèces protégées »
	C3 – Volet « Défrichement »
	C4 – Incidences Natura 2000
	C5 – Programme intégré de compensation
D. Pièces transversales complémentaires et annexes au Volet « Eaux et milieux aquatiques »	D1 – Schéma d'alimentation en eau du CSNE
	D2 – Objectifs de qualité des eaux du CSNE
	D3 – Moyens de surveillance et d'entretien
	D4 – Etudes de dangers
	D5 – Incidences sur les autres canaux

51 SAGE Sensée – CLE Elargie • 14/11/2022

COMPOSITION DAE VOLET EAU

• STRUCTURATION DE L'EAU DANS LE DAE

+ Alimentation en eau du CSNE c1 D1

- mise en eau initiale
- pendant l'exploitation du canal

+ Eaux superficielles

- Franchissements / dérivations c1
- Assainissement en phase chantier c1
- Qualité de l'eau D2

+ Eaux souterraines c1

+ Sécurité des Ouvrages Hydrauliques / EDD D3 D4

+ Incidences du projet sur les canaux existants D5





CANAL SEINE-NORD EUROPE

#LeCanalAvecMoi

SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE

Partenaires financiers



Cofinancé par
l'Union européenne



Région
Hauts-de-France



Région
Île-de-France



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



www.

canal-seine-
nord-europe.fr